CRIC n° 9 (2025-2026)
3e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Jeudi 11 septembre 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine.

Désignation d'un président et de deux vice-présidents.....1

Intervenants : Mme la Présidente – M. Loïc Jacob – M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Véronique Durenne.

Examen de l'arriéré.....1

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....2

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'accueil critique du plan quinquennal de recherche forestière ».....2

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le bilan de l'été en termes de feux de forêt ».....3

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'absence de stratégie efficace contre le frelon asiatique » ;

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre le frelon asiatique » ;

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre le frelon asiatique ».....4

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – M. Loïc Jacob – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les mesures de préservation de la faune des plaines ».....6

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la valorisation et la protection de l'abeille noire wallonne ».....8

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les travaux d'actualisation du plan Loup » ;

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la gestion des populations de loups sur le territoire wallon ».....9

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact du nourrissage dissuasif du grand gibier ».....11

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'avenir de la chasse à la perdrix en Wallonie »....12

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'encadrement de l'emploi des dispositifs de tir de nuit et de réduction du son »....13

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le boycott du comité de suivi de la Politique agricole commune par les associations environnementales » ;

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la Politique agricole commune post-2027 »....14

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les mesures à prendre face à la nouvelle vague de fièvre catarrhale ovine » ;

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la situation de la fièvre catarrhale ovine en Wallonie » ;

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la fin de la campagne de vaccination contre la fièvre catarrhale »....17

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. Loïc Jacob – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE....18

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)....19

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'état d'avancement de la réforme des outils fonciers agricoles »....19

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le rôle de la Wallonie dans le soutien aux vétérinaires ruraux »....20

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la concertation sociale et l'état d'avancement des travaux liés au nouveau référentiel cartographique de sensibilité à l'érosion » ;

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre l'érosion »....21

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact des cultures de pommes de terre sur l'environnement et l'économie en Wallonie » ;

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le secteur de la pomme de terre »....23

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la culture de poires comme exemple d'adaptation face aux changements climatiques »....25

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'entretien des mares agricoles »..... 26

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le label « Qualité différenciée » »..... 27

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la pénurie d'œufs en Europe »..... 28

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le suivi de la dermatose nodulaire contagieuse »..... 29

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact sur l'agriculture wallonne de l'accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique »..... 30

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 31

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 31

Interpellations et questions orales retirées..... 31

LISTE DES INTERVENANTS..... 33

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 34

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de Mme Bernard, doyenne d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 6 minutes.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je souhaite juste préciser que l'on va exceptionnellement accepter de faire la majorité. Il manque un représentant de la majorité, mais pas de souci.

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – En vertu de l'article 48.2 du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je propose M. Huberty comme président.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – Puis-je recevoir l'assentiment de l'assemblée ?

(Assentiment)

Je déclare M. Huberty élu président.

Je cède la présidence à M. Huberty.

(M. Huberty, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – Je vous remercie de votre confiance.

Nous devons procéder à la désignation de deux vice-présidents.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je propose M. Spies comme vice-président.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je propose M. Dewez comme vice-président.

M. le Président. – Puis-je avoir l'assentiment de l'assemblée ?

(Assentiment)

Je déclare MM. Dewez et Spies élus vice-présidents.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission.

Je propose de retirer de l'arriéré le rapport de la Cour des comptes sur la préservation de la biodiversité en milieu rural, examen de la politique wallonne d'utilisation durable des pesticides, dès lors qu'il a été présenté et examiné en Commission conjointe de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – J'avais déposé un texte au sujet d'une stratégie contre les feux de forêt. J'aimerais bien la présenter lors de notre prochaine commission.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ?

Personne. Merci.

Enfin, je vous informe que la réunion conjointe relative aux auditions sur les pesticides a été reportée au mardi 23 septembre, à 9 heures.

En conclusion, la Commission décide de retirer de son arriéré le rapport de la Cour des comptes sur la préservation de la biodiversité en milieu agricole – Examen de la politique wallonne d'utilisation durable des pesticides.

La Commission décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la proposition de résolution visant à mettre en place une stratégie intégrée de lutte contre les feux de forêt en Wallonie, déposée par M. Spies, Mme Hanus, M. Fontaine, Mme Dejardin, M. Crampont et Mme Morreale (Doc. 306 (2024-2025) N° 1).

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'accueil critique du plan quinquennal de recherche forestière »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'accueil critique du plan quinquennal de recherche forestière ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, le plan quinquennal de recherche forestière est un instrument essentiel au pilotage des politiques publiques en matière de forêt. Il est censé refléter les grands enjeux du moment : adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, résilience des forêts, valorisation du bois local et participation des acteurs de terrain.

L'avis du CESE pointe un certain nombre de lacunes interpellantes, notamment en ce qui concerne la vision stratégique du plan et la méthodologie d'élaboration employée. Sur le fond, le CESE déplore l'absence de hiérarchisation et de priorisation des enjeux forestiers, alors que les défis sont nombreux et nécessitent des choix forts, une articulation faible avec les autres politiques forestières et environnementales ainsi que le manque de dispositifs d'évaluation permettant d'assurer un réel pilotage sur la base d'objectifs mesurables. Sur la forme, le CESE critique une concertation tardive et insuffisamment ouverte avec les parties prenantes, une présentation peu lisible et parfois très technique qui ne permet pas aux acteurs concernés de s'approprier les priorités de recherche ainsi qu'une gouvernance du programme qui reste très technocratique et peu participative.

Comptez-vous adapter le plan sur la base des remarques du CESE, notamment pour clarifier les priorités stratégiques et renforcer sa lisibilité ? Quel mécanisme d'évaluation prévoyez-vous à mi-parcours du plan afin d'en mesurer les impacts concrets ?

Comptez-vous renforcer l'association des acteurs de terrain, y compris dans la gouvernance du programme ?

Enfin, comment assurez-vous l'articulation de ce plan avec les autres outils stratégiques en matière de forêt, de biodiversité et de climat ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le projet d'adaptation du plan quinquennal de recherche forestière sera soumis dès réception de l'avis de l'Inspecteur des finances. Le CESE a par ailleurs remis un avis très favorable à ce projet d'adaptation, l'avis RUR.25.0862.AV-Forêt. Je suppose que vous faites référence à l'avis du CESE remis en 2024 sur le plan précédent.

Parmi les retours, le pôle Ruralité estime que le projet de plan qui lui est soumis en 2025 a fait l'objet d'adaptations pertinentes. Dans le projet d'AGW, huit axes de recherche sont prévus. Le pôle Ruralité les approuve et tient à souligner l'intégration d'un axe de développement des connaissances en matière de génétique forestière et de valorisation du matériau bois.

Le plan intègre divers projets de recherche, certains à court et d'autres à plus long terme. Chaque projet est évalué individuellement sur la base de critères définis avant son lancement. Une importante diversité d'acteurs de terrain sur l'ensemble de la filière, de la graine à la planche, est impliquée, tant dans les comités de pilotage que dans les comités d'accompagnement.

L'objectif de ces adaptations est de permettre une plus grande flexibilité du plan quinquennal de recherche et de mobiliser la recherche sur un point particulier si une urgence devait survenir.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Vu le réchauffement climatique et la part du territoire, c'est-à-dire 550 000 hectares, que représente la forêt, il convient que le Gouvernement, l'administration, le monde scientifique, les associations environnementales et les chasseurs travaillent ensemble à la forêt de demain.

J'en profite pour saluer l'initiative de NTF, qui nous a invités demain à une matinée de travail.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le bilan de l'été en termes de feux de forêt »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le bilan de l'été en termes de feux de forêt ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, au niveau européen, l'année 2025 est une année noire en termes de feux de forêt. En effet, près de 1 million d'hectares de terre sont déjà partis en fumée cette année dans l'Union européenne. Cela représente un tiers de la superficie de la Belgique et quatre fois plus que la moyenne relevée depuis le début des mesures en 2006.

Quel bilan peut-on tirer de cet été pour la Wallonie ?

La sécheresse du printemps et les chaleurs de juin ne laissent rien présager de bon. Heureusement, l'été a été moins sec, de sorte que, contrairement à d'autres pays voisins, nous avons été épargnés et nous n'avons pas dû faire face à un incendie de grande ampleur. Toujours est-il que nous devons nous y préparer.

Fin juin, le ministre Crucke a proposé de réunir une conférence interministérielle sur les catastrophes naturelles provoquées par le changement climatique. Qu'en est-il ? Quand cette conférence est-elle prévue ?

Pouvez-vous également faire le point sur les travaux relatifs au décret sanitaire Forêts que vous annoncez depuis plusieurs mois et qui, sauf erreur de ma part, n'a pas encore été approuvé en première lecture par le Gouvernement wallon ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, l'été 2025 a été précédé d'une sécheresse printanière importante, mais les épisodes plus humides qui ont suivi ont permis de limiter le risque d'incendie. Au total, une trentaine de départs de feu ont été recensés entre mars et août. Grâce à la surveillance du DNF et à la collaboration avec les services de secours, leur impact est resté limité. Les feux les plus importants – de 1 à 10 hectares – se sont déclarés au printemps.

Pour prévenir les risques, plusieurs actions ont été menées :

- affichage préventif ;
- tournée de surveillance ciblée ;
- information en ligne ;
- contact avec les partenaires touristiques.

Le monitoring réalisé tout l'été a montré que le risque est rarement monté au-delà du niveau modéré, ce qui a limité les restrictions en forêt publique. Le CORTEX n'a pas dû réunir de Celex « Incendies » durant l'été. Le bilan est globalement positif et nous poursuivons les efforts pour renforcer les outils de prévention et de gestion de crise. Le Gouvernement a d'ailleurs validé en juillet, en première lecture, le projet de décret sanitaire Forêts que j'ai proposé.

En parallèle, le DNF travaille avec les zones de secours sur plusieurs chantiers : la cartographie, la formation et le partage d'expériences, avec Entente Valabre, un organisme français qui apporte son expertise en matière de gestion des risques, plus particulièrement des incendies de forêt. Un réseau fédéral sur les feux d'espaces naturels, le *Belgian Wildfire Network*, sera lancé en septembre à l'initiative des universités de Gand et de Gembloux Agro-Bio Tech - ULiège. Le DNF y représentera l'administration.

L'objectif du réseau sera dans un premier temps de dresser l'état des connaissances ainsi que les besoins des gestionnaires et des services de secours en matière de recherche et d'outils, notamment afin de mutualiser au mieux les moyens et de mettre en place une stratégie commune à l'échelle du pays. Le travail est conséquent. Il ne s'agit pas uniquement d'une problématique liée aux forêts, mais à l'espace rural au sens large.

Il existe une circulaire ministérielle fédérale relative à la planification d'urgence et à la gestion des situations d'urgence à l'échelon communal et provincial, et au rôle des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'événements et de situations de crise.

En Wallonie, le SPW ARNE dispose d'un plan interne d'urgence pour les incendies en espaces naturels, transmis au gouverneur et au bourgmestre, et d'une circulaire fédérale de 2024 sur la planification d'urgence. Une révision de ce plan interne de gestion de crise est en cours de finalisation. Il tient évidemment compte du Plan régional de gestion de crise, adopté par le Gouvernement le 15 mai 2025.

Enfin, concernant la proposition de conférence interministérielle sur les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques, j'ai répondu à M. Jean-Luc Crucke afin de l'informer des actions et projets en cours dans le cadre de mes attributions. J'ai répondu favorablement à sa proposition. Je suis en attente d'un retour et d'une proposition de date afin de fixer une conférence interministérielle spécifique sur cette thématique.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je pense que nous aborderons ce sujet plus en détail lors de notre

prochaine réunion, dans le cadre de ma proposition de résolution. J'en resterai là pour aujourd'hui. Cependant, je voudrais savoir s'il était possible d'obtenir les documents relatifs à la première lecture du décret sanitaire Forêts.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Oui, il n'y a pas de problème, on peut vous l'envoyer.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'absence de stratégie efficace contre le frelon asiatique »

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre le frelon asiatique »

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre le frelon asiatique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Spies, sur « l'absence de stratégie efficace contre le frelon asiatique » ;
- M. Jacob, sur « la lutte contre le frelon asiatique » ;
- Mme Bernard, sur « la lutte contre le frelon asiatique ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, à l'instar d'autres espèces invasives, le frelon asiatique s'est bien installé chez nous. Inutile de rappeler les dégâts qu'il cause à la biodiversité en général ainsi qu'aux abeilles et autres insectes pollinisateurs en particulier.

Aujourd'hui, l'enjeu n'est plus de l'éradiquer, mais bien d'endiguer sa présence et de la limiter autant que faire se peut, relativement à cette installation durable sous nos latitudes.

Pour que les choses soient claires, aucun reproche ne peut vous être adressé. Cela étant, c'est vous qui devez donner le cap pour mettre en place, financer et coordonner la stratégie d'endiguement. Force est de constater que, à ce niveau, nous ne voyons encore ni votre empreinte ni votre vision à long terme puisque, aujourd'hui, les mesures de lutte contre le frelon asiatique ne sont financées que par le Plan de relance dont la fin est programmée en 2026.

Dès lors, l'heure n'est pas au bilan, mais à la proactivité. Quels enseignements tirer de l'activation de la fiche 203 du PRW « Appui à la filière apicole pour la mise en place d'une gestion durable du frelon asiatique » ?

Quelles sont les actions structurelles et pérennes à mettre en place en vue d'endiguer la présence du frelon asiatique en Wallonie ? Comment faire travailler ensemble les scientifiques, les naturalistes, les apiculteurs, les pompiers, les désinsectiseurs professionnels et les citoyens dans cette lutte ?

Quels objectifs chiffrés vous fixez-vous ? Quels seront les moyens dédicacés à cette politique ? Comment ceux-ci s'intégreront-ils dans votre base budgétaire ?

M. le Président. – La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, le frelon asiatique est là et il faut pouvoir le gérer maintenant. Pour cela, vous avez établi des priorités en 2025, à savoir travailler sur les nids situés à moins de 1 kilomètre des ruches, en vous appuyant sur les apiculteurs. Le SPW s'occupe des nids problématiques sur son territoire et les citoyens s'adressent à leur commune, aux pompiers ou bien aux professionnels.

On a vu, lors des campagnes 2024 et surtout 2025, que les pièges proposés par le CRA-W ont augmenté en efficacité et en termes de sélectivité puisque l'on atteint désormais l'objectif de 80 % d'insectes piégés, qui sont bien des frelons asiatiques, ce qui est à souligner. Je souligne aussi votre volonté, depuis le début de votre mandat, de vous trouver à côté du secteur apicole wallon pour gérer cette problématique.

En 2024, les citoyens ont été impliqués, mais, en 2025, ils ne l'ont plus été. Nos collègues flamands ont impliqué de manière massive les citoyens dans leur stratégie. Les chiffres sont là puisque un peu moins de 16 000 reines ont été capturées pour nos voisins flamands, tandis que nous sommes à un peu moins de 1 900. Dans la stratégie 2026 et par la suite, impliquerez-vous à nouveau les citoyens en masse ? Si oui, comment ? Quels seront les grands leviers de la politique 2026 en la matière ?

Enfin, a-t-on une idée de la remise en état du site de l'Observatoire de la biodiversité, qui n'est plus fonctionnel depuis la cyberattaque des réseaux de la

Région wallonne et qui permettait d'encoder les nids recensés ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, alors que la Flandre a choisi d'impliquer massivement les citoyens dans la lutte contre le frelon asiatique, la Wallonie a restreint la distribution de pièges aux seuls apiculteurs. Le résultat est là : malgré un nombre de pièges wallons supérieur à celui déployé en Flandre, les captures y ont été huit fois moindres. C'est ce que M. Jacob vient de dire.

Dans la presse, vous invoquez des raisons financières et environnementales pour justifier l'abandon de l'implication citoyenne, mais dans les faits, cela conduit à une stratégie moins efficace et à une responsabilisation accrue des apiculteurs et des citoyens qui doivent eux-mêmes supporter le coût de la destruction des nids.

De plus, cela a été évoqué aussi, le site de l'Observatoire de la biodiversité qui permettait de signaler les nids n'est plus fonctionnel depuis la cyberattaque du SPW, ce qui limite fortement le recensement.

Comment justifiez-vous que la Wallonie se prive d'un levier collectif de mobilisation citoyenne qui a montré son efficacité ailleurs, alors que le frelon asiatique continue de menacer la biodiversité et l'apiculture ? Envisagez-vous de revenir à une stratégie publique, participative et collective, plutôt que de réduire la lutte des pouvoirs publics à une approche minimaliste ciblée uniquement autour des ruchers ? Enfin, quelles mesures envisagez-vous pour rétablir rapidement un outil de signalement centralisé des nids ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Messieurs les Députés, le frelon asiatique est présent en Wallonie depuis 2016. Dans un premier temps, tous les nids signalés ont été détruits aux frais de la Région. L'espèce continuant de progresser depuis la France, une éradication totale est aujourd'hui impossible. La stratégie s'est adaptée vers une gestion ciblée, coordonnée et durable.

Depuis 2023, un plan de gestion wallon est en place dans le cadre du Plan de relance. Il repose sur trois piliers :

- le piégeage de printemps des reines fondatrices ;
- la neutralisation prioritaire des nids situés à proximité des ruchers ou présentant un danger avéré ;
- la formation et la sensibilisation des apiculteurs et du grand public.

Plusieurs acteurs sont mobilisés. Le CRA-W apporte l'expertise scientifique, développe et teste les pièges sélectifs et assure le suivi des campagnes. Le CARI forme et accompagne les apiculteurs. Plus de 40 sections apicoles locales interviennent désormais pour neutraliser les nids. Le DNF agit sur les terrains régionaux.

Les résultats sont concrets :

- en 2024, plus de 6 500 pièges distribués, environ 800 reines fondatrices capturées et plus de 500 nids neutralisés en deux ans ;
- en 2025, près de 5 000 pièges encodés, 1 884 fondatrices capturées avec un taux de sélectivité de 80 %.

Ces chiffres montrent que la mobilisation des apiculteurs et le ciblage des nids proches des ruchers apportent une réelle efficacité. L'approche choisie diffère de celle de la Flandre, plus généraliste, et privilégie en Wallonie une action sélective et respectueuse de la biodiversité ordinaire.

Pour rappel, la Wallonie avait initié des actions ambitieuses, en prenant à sa charge la neutralisation de tous les nids recensés entre 2016 et 2022. Cela n'a malheureusement pas permis d'éviter l'invasion, un front continu et important provenant de France rendant impossible l'éradication de l'espèce sur notre territoire.

Les coûts évoluant de manière exponentielle, et les impacts environnementaux de la lutte contre le frelon étant non négligeables, le Gouvernement précédent a décidé de changer de stratégie de lutte, en ciblant prioritairement les nids situés à moins de 1 kilomètre des ruchers pour limiter les dégâts au secteur de l'apiculture. Les nids situés sur des terrains dont le SPW est propriétaire et présentant un danger pour les usagers sont également neutralisés aux frais du DNF.

Concernant la possibilité d'un projet citoyen similaire à celui de la Flandre, il convient de souligner que la Wallonie expérimente déjà un piégeage de printemps ciblé, mais dans un cadre plus restreint et scientifique. Le CRA-W a mis au point un modèle de piège non létal, permettant de relâcher les espèces non ciblées, ce qui limite l'impact sur la biodiversité. Ces pièges, distribués en 2024 et 2025, ont permis de capturer au moins 3 262 fondatrices sur le territoire wallon à ce jour.

La généralisation d'un tel projet à l'échelle citoyenne nécessiterait un encadrement rigoureux, tant sur le plan scientifique que logistique, afin d'éviter les effets négatifs sur les insectes non ciblés. Notre approche se veut comme une série d'actions ciblées, avec des résultats encourageants.

L'outil FixMyStreet a été adapté pour signaler les nids proches des ruchers et déclencher une intervention par les sections locales. En parallèle, l'administration

travaille à remettre en service le portail biodiversité, à l'arrêt depuis la cyberattaque.

Le printemps 2025, chaud et sec, a favorisé le développement de l'espèce, ce qui explique l'augmentation du nombre de nids observés. La pression varie toutefois selon les territoires, la Flandre étant plus exposée en raison de son urbanisation dense.

Au-delà du plan de gestion spécifique, la Wallonie prépare une stratégie globale sur les espèces exotiques envahissantes. Elle intégrera la question du frelon asiatique dans un cadre pérenne et pluriannuel. Un soutien budgétaire au-delà du Plan de relance pour garantir la continuité des actions est envisagé et sera discuté dans l'élaboration du budget 2026.

De facto, un outil de communication à destination des villes et communes wallonnes que l'Union des villes et des communes est en train d'être finalisé avec le CRA-W et sera mis à disposition de ce public cible, en vue d'appuyer les efforts de lutte.

En résumé, la Wallonie agit déjà de manière structurée et évolutive, à savoir piégeage sélectif et scientifique, neutralisation ciblée, mobilisation des apiculteurs, outils numériques adaptés, innovation et intégration dans une stratégie plus large. Cette dynamique associe les scientifiques, les associations et les apiculteurs. Elle continuera à s'adapter en fonction des retours du terrain et des recommandations scientifiques.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Mon père est lui-même apiculteur et nous avons déjà aperçu pas mal de frelons asiatiques chez nous. Ma question avait pour but de relayer au sein de notre commission les inquiétudes de tous les apiculteurs que je rencontre.

Ensuite, on sait qu'en 2026, le budget du PRW est fini.

Enfin, il faut vraiment mettre le paquet pour piéger les spécimens et anéantir les nids. On ne pourra pas éradiquer cette espèce, mais nous devons faire le maximum pour détruire ce qu'il est possible de détruire. On ne pourra le faire que grâce à la participation de tous les apiculteurs et citoyens. L'enjeu est l'efficacité et l'on a besoin de tout le monde dans la lutte.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir rappelé l'ensemble de la stratégie et sa structure. Cela permet d'avoir une approche globale et cohérente. Cette approche a porté ses fruits. Le plus important est d'amplifier l'effort progressivement, à hauteur de la venue de plus en plus massive de cette espèce invasive, et de pérenniser le financement post-2026.

J'entends avec intérêt votre volonté d'augmenter les mécanismes d'information des citoyens. C'est très bien.

Enfin, j'ai entendu que FixMyStreet nous permettait de pallier l'absence du site évoqué tout à l'heure.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour cet exposé qui montre qu'il y a une stratégie et que les résultats sont là.

En même temps, il y a aussi encore une différence par rapport à ce qui se passe en Flandre. Je voudrais vous encourager, si vous ne l'avez pas déjà fait, à prendre contact avec les autorités flamandes pour voir comment ils font pour éliminer plus de nids et de reines chez eux. S'ils ont de bons exemples, pourquoi ne pas s'en inspirer ?

J'entends aussi que vous avez décidé de dégager des montants pour le budget 2026. On y sera attentif au moment des discussions budgétaires.

C'est bien l'initiative FixMyStreet. On attend aussi la remise en route l'Observatoire de la biodiversité, qui a été endommagé par la cyberattaque du SPW, pour permettre à nouveau une décentralisation de la part des citoyens.

(M. Spies, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les mesures de préservation de la faune des plaines »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les mesures de préservation de la faune des plaines ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, en date du 12 juin dernier, je vous interrogeais au sujet des mesures prises par votre Gouvernement en vue de préserver la faune des plaines. Pour rappel, chaque année, des animaux cachés dans les champs sont tués involontairement par des agriculteurs lors du passage des machines agricoles au moment de la fauche.

Dans le but d'endiguer ce phénomène, l'ASBL « Sauvons Bambi » agit. Elle utilise des drones équipés

de caméras thermiques afin de débusquer et déplacer les animaux avant le passage desdits engins.

En réponse à ma question précédente sur ce sujet, vous indiquiez avoir « entamé des échanges avec les représentants de l'ASBL « Sauvons Bambi », afin d'évaluer la possibilité d'une subvention pour les actions menées par celle-ci pour le secteur agricole ». Ces échanges ont-ils abouti ? Le cas échéant, quelle fut votre décision en la matière ?

Vous aviez également indiqué qu'un soutien financier, notamment via les ECO-régimes, était octroyé aux agriculteurs qui adoptaient des pratiques respectueuses de la biodiversité, des ressources naturelles et du paysage. On peut citer dans ce cadre une pratique simple, mais efficace, qui a également l'avantage de limiter les intrants : le couvert végétal. Ce soutien financier sera-t-il maintenu dans les années à venir ?

Quels retours avez-vous du secteur à leur sujet, notamment en provenance des acteurs accompagnant les pratiques agroécologiques, comme Regenacterre, CultivAé ou Terraé ?

Suite à nos échanges, il me revient que différentes propositions permettraient d'avancer dans la problématique de la protection de la faune des plaines :

- imposer un sens de coupe de l'intérieur vers l'extérieur des parcelles, une mesure jugée simple, mais efficace pour permettre aux animaux de fuir les machines ;
- limiter les fauches de nuit, comme cela se pratique déjà en Suisse. La mortalité animale, notamment celle du lièvre, est significativement plus élevée de nuit, car les animaux sont désorientés et plus vulnérables ;
- envisager une prime incitative pour les agriculteurs qui peuvent démontrer qu'ils ont mis en place un système – repérage par drone, effarouchement, et cetera – permettant de réduire la mortalité accidentelle d'animaux sauvages lors des fauches.

Que pensez-vous de ces propositions ? Comptez-vous avancer sur l'une ou l'autre d'entre elles afin de renforcer vos actions dans le domaine ?

Enfin, comptez-vous discuter de cette problématique avec votre collègue en charge du Bien-être animal ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, j'ai chargé mon administration d'élaborer les modalités de mise en place d'un soutien régulier en faveur de l'ASBL « Sauvons Bambi » pour une durée de cinq ans. Le travail est en cours et les modalités précises seront définies dans le cadre de cette démarche. Je tiens néanmoins à réaffirmer mon soutien à cette ASBL, désormais bien reconnue dans le monde agricole et confrontée à une augmentation constante des demandes d'intervention.

Les ECO-régimes constituent un dispositif de mesures incitatives qui poussent les agriculteurs à adopter des pratiques agronomiques intéressantes et positives pour l'environnement et le climat.

Dans ses propositions pour la future PAC, la Commission prévoit la création d'un nouveau type d'intervention, fusionnant les mesures agroenvironnementales et climatiques avec les ECO-régimes. Cette orientation confirme la volonté, partagée au niveau européen, de maintenir de tels dispositifs, qui ont d'ailleurs rencontré une belle adhésion en Wallonie.

Les organisations représentatives me demandent de la stabilité au niveau des mesures environnementales. Le projet Terraé, qui a permis de développer certaines innovations, à l'instar d'autres projets de recherche, contribue à alimenter la réflexion sur les mesures à intégrer dans le cadre de la prochaine PAC.

Monsieur le Député, vos propositions visant une meilleure protection de la faune constituent des pistes intéressantes de réflexion. Certaines pratiques qui protègent la faune sauvage sont déjà encouragées dans le cadre des dispositifs existants. Ainsi, les MAEC « prairie naturelle » ou la « prairie de haute valeur biologique » permettent de réduire les pertes de faune lors de la fauche, grâce à la mise en place de zones refuges ou au recours à la fauche tardive.

Nous arrivons toutefois en fin de programmation. Ces suggestions pourraient être utilement examinées dans le cadre de la future PAC, afin de voir comment elles pourraient y être intégrées de manière cohérente.

En ce qui concerne le soutien financier, il est envisageable d'intégrer la barre d'effarouchement dans la liste du matériel et équipement éligible aux aides à l'investissement. Je tiens à vous confirmer que mon équipe entretient des échanges réguliers avec les services du ministre en charge du Bien-être animal. D'un commun accord, il a été décidé que la gestion de ce dossier relèverait de mon cabinet, qui en assure désormais le suivi.

La Stratégie wallonne d'adaptation au changement climatique aborde bien la question de la protection de la faune sauvage. Elle comporte un volet consacré à la biodiversité, qui vise à préserver et restaurer les écosystèmes, à renforcer la connectivité écologique et à promouvoir des pratiques agricoles et forestières favorables à la faune. Ces mesures contribuent à offrir aux espèces les conditions nécessaires pour mieux s'adapter aux effets du dérèglement climatique.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. On salue le soutien et la volonté de soutenir cette démarche, mais aussi tout ce qui est entrepris par cette ASBL et j'espère que vos actions se poursuivront pour protéger la biodiversité dans nos champs qui contribue à une bonne santé de nos sols et de notre environnement. Et ce, malgré une réduction attendue des aides européennes dans ce domaine lors de la prochaine PAC.

Merci également pour l'attention à mes propositions, je serai attentif à ce qu'elles soient prises en compte dans la réflexion de la prochaine PAC.

J'aimerais également, pour terminer, rappeler l'importance de la concertation, que ce soit avec les acteurs du terrain, mais également avec vos collègues au sein du Gouvernement. Je ne doute pas que vous continuerez à favoriser, là aussi, les synergies et les discussions au sein du Gouvernement.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la valorisation et la protection de l'abeille noire wallonne »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la valorisation et la protection de l'abeille noire wallonne ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, en mars dernier, la coordinatrice et la présidente de l'ASBL Mellifica ont représenté l'abeille noire wallonne lors d'un congrès européen organisé par la SICAMM, fédération internationale dédiée à la conservation de cette sous-espèce indigène.

L'abeille noire, présente depuis des millénaires dans nos écosystèmes, est aujourd'hui en danger. Victime de croisements incontrôlés avec des abeilles exogènes importées, sa génétique unique est menacée. Or, cette abeille rustique, parfaitement adaptée à nos conditions climatiques, représente un maillon essentiel de la biodiversité wallonne et un levier d'une apiculture durable, proche de la nature.

L'ASBL alerte sur la nécessité de renforcer la cohérence des politiques publiques et la reconnaissance des zones de conservation comme celle de Chimay-Momignies, que vous connaissez bien, mais également Couvin et Viroinval, que je connais mieux.

Comment le Gouvernement wallon évalue-t-il la participation de Mellifica au congrès européen ? Quelle suite entend-il donner à cette reconnaissance internationale du travail wallon ?

La Wallonie envisage-t-elle d'inscrire plus fermement la protection génétique de l'abeille noire dans sa stratégie Biodiversité, notamment en officialisant davantage de zones de conservation génétique et en luttant contre les importations de sous-espèces exogènes ?

Qu'en est-il de la demande d'intégration de l'abeille noire à la liste des races locales menacées en Wallonie ?

Quels soutiens structurels, financiers et scientifiques seront mobilisés à l'avenir pour consolider le rôle d'associations comme Mellifica ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la Wallonie suit de près le travail consacré à l'abeille noire, une sous-espèce indigène précieuse pour notre biodiversité, fragilisée par les croisements avec d'autres races importées.

La participation de Mellifica au congrès européen de la SICAMM a mis en valeur le travail réalisé en Wallonie. Ce fut l'occasion de présenter les efforts de conservation, en particulier dans la région de Chimay, la gestion des stations de fécondation, la sélection génétique et la sensibilisation du public. Le soutien apporté par la Région wallonne et l'Union européenne a également été souligné.

Avec l'appui de mon administration, Mellifica poursuit ses actions de conservation, en s'appuyant notamment sur la gestion des stations de fécondation et sur le soutien aux apiculteurs. Ces efforts bénéficient d'un cadre stable grâce au Programme apicole wallon, cofinancé par l'Union européenne, qui a permis de renforcer l'ASBL et de structurer la filière.

Un soutien durable reste indispensable. Dès 2016, 140 000 euros ont été octroyés à Virelles Nature pour créer la « Maison de l'abeille noire » en partenariat avec Mellifica. Depuis 2021, ce centre de référence contribue à la vulgarisation et à la sensibilisation autour de l'abeille mellifère. Son fonctionnement est aujourd'hui assuré par une subvention annuelle de 90 000 euros, apportée via le Programme apicole wallon.

Concernant son statut, les experts considèrent que l'abeille noire n'est pas menacée en Wallonie et ne nécessite pas de protection génétique spécifique. Elle suscite même un regain d'intérêt : de jeunes apiculteurs apprécient sa rusticité et certains apiculteurs expérimentés reviennent vers elle après avoir constaté la fragilité d'autres races plus productives.

Plusieurs communes, comme Chimay et Momignies, ont déjà adopté des règlements spécifiques de conservation et d'autres pistes sont étudiées, notamment à Couvin et Viroinval. En résumé, la Wallonie continuera à soutenir la conservation de l'abeille noire par un accompagnement financier, scientifique et technique en concertation étroite avec le secteur.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse que vous avez bien voulu partager. Quant à la dernière question « quel soutien structurel, financier et scientifique ? », vous y avez répondu. La Maison de l'abeille noire peut être rassurée. La région de Chimay-Momignies est vraiment son centre d'action, mais ils évoluent. Je pense qu'ils vont évoluer vers Couvin-Viroinval également, qui est vraiment tout près.

Dans ce contexte de déclin massif des pollinisateurs en Europe, il est essentiel que la Wallonie fasse de l'abeille noire un symbole fort – c'est une réflexion que l'on mène – de sa politique environnementale et de transition. L'Europe est derrière, vous êtes derrière votre administration.

On considère que la réponse, pour moi en tout cas, est relativement positive. On pourrait aller plus loin dans les années à venir si l'abeille noire devenait vraiment menacée. Ce n'est visiblement pas le cas pour l'instant, selon vous et les experts.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les travaux d'actualisation du plan Loup »

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la gestion des populations de loups sur le territoire wallon »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Spies, sur « les travaux d'actualisation du plan Loup » ;
- M. Jacob, sur « la gestion des populations de loups sur le territoire wallon ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, le loup s'est installé en Wallonie et, aujourd'hui, nous devons nous organiser au mieux pour que cette présence soit compatible avec les activités humaines et qu'il y ait une acceptation sociétale de sa présence. Depuis plusieurs semaines en Flandre, à la suite d'attaques mortelles répétées de chevaux, de poneys et de moutons imputables à des loups, le ministre de l'Agriculture annonce ouvrir la porte à des abattages ciblés.

En Wallonie, vous devez entamer les discussions sur l'actualisation du plan Loup. Où en êtes-vous ? Quelles sont les organisations consultées ? Quel est votre agenda de travail en la matière ? Quand présenterez-vous ce plan ? Sera-t-il soumis à une enquête publique ?

Le chiffre de 350 loups, évoqué il y a quelques mois dans cette Commission, a suscité l'émoi. Dans votre plan Loup actualisé, comptez-vous mentionner un nombre acceptable de loups tenant compte de la soutenabilité sociale et de la compatibilité avec les activités humaines ? Quels sont les seuils de population et d'aire de distribution à partir desquels les statuts de conservation de l'espèce pourraient être considérés comme favorables ?

M. le Président. – La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, après les frelons asiatiques, le loup. C'est un autre gabarit, je l'admets. Quand on parle du loup, cela suscite toujours beaucoup de débats, de réactions, de la part des éleveurs, des citoyens et des médias. Ce sont des réactions et des débats légitimes. D'ailleurs, récemment, un incident survenu aux Pays-Bas à la suite de l'attaque d'un enfant par un loup déviant, ainsi que plusieurs attaques en Flandre, ont amené des ministres flamands à exprimer leur souhait de réduire la population de loups en Flandre.

Comme argumentation, ils se basaient sur la récente modification du statut de protection du loup au niveau européen. De votre côté, de manière très judicieuse, vous avez rappelé que cette modification européenne n'a pas d'effet en Belgique, la population de loups n'étant pas encore considérée comme viable dans notre pays. C'est une condition obligatoire pour réguler cette espèce.

Vous avez rappelé que le loup reste strictement protégé chez nous et vous indiquiez que notre territoire pourrait accueillir théoriquement 350 loups à mettre en rapport avec la compatibilité avec les activités humaines. Pour gérer le loup, le plan Loup reste notre meilleur outil.

Pourriez-vous, à l'instar de ce que M. Spies vous a demandé, faire le point sur la réflexion en cours concernant la réactualisation du plan Loup ? Vous aviez annoncé une consultation des acteurs de terrain.

En juillet, vous avez répondu à un de nos collègues, lors d'une question écrite, que vous alliez éminemment demander à les réunir. Qu'en est-il ? Y a-t-il déjà de

premières demandes exprimées par ceux-ci ? L'information et une indemnisation plus rapide des dégâts seront-elles bien au cœur de ce nouveau plan ?

Vous nous aviez indiqué en juin que vous aviez établi un système de grille tarifaire pour les ovins et caprins – je trouve que c'est une très bonne idée – et que vous travailliez sur une grille pour les bovins à l'époque. Cette grille pour les bovins est-elle également finalisée ?

Quel est votre calendrier d'implémentation de ce nouveau plan ? À Battice où j'ai été très attentif à votre discours, vous annonciez 2026 sans plus de précision, d'où ma question.

Vu l'étroitesse de notre territoire, le caractère voyageur du loup, et le fait qu'il soit à la frontière avec des territoires de pays voisins, avez-vous des concertations avec vos homologues allemands et hollandais ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, l'objectif de la Région wallonne en matière de gestion du loup est clair : assurer la cohabitation du loup, protégé par l'Europe, avec le citoyen et le secteur de l'élevage. Dans ce cadre, une nouvelle version du plan Loup, qui relève de la compétence régionale est actuellement en préparation.

Dans un premier temps, mon administration dresse l'inventaire des leviers mobilisables pour financer des moyens de protection efficaces, y compris les aides européennes. Elle identifie parallèlement les obligations et contraintes légales liées à la thématique du loup et aux outils financiers envisagés. Ce travail de cadrage sera ensuite présenté aux parties prenantes, dont les contributions permettront de coconstruire le futur plan Loup.

J'ai déjà fixé plusieurs priorités :
- la simplification des modalités d'indemnisation ;
- la diversification et le financement des moyens de protection ;
- la mise en place d'une plateforme multipartenaires.

Les parties prenantes impliquées sont déjà celles actives dans le réseau Loup, élargi aux associations représentatives du secteur de l'élevage, en particulier pour les ovins et les bovins. Elles seront très prochainement invitées à participer au processus de concertation. L'objectif est d'adopter le nouveau plan Loup en janvier 2026.

S'agissant de la question spécifique de M. Spies relative au chiffre de 350 individus, je tiens à réitérer qu'il s'agit uniquement d'une estimation théorique du potentiel d'accueil biologique de l'ensemble du territoire wallon, sans prise en compte de l'activité humaine. Cela provient d'études. Ce chiffre ne constitue en rien une cible de population.

Plutôt que cette projection théorique, la véritable question est celle de l'état de conservation favorable demandé par l'Union européenne. La réglementation européenne impose à chaque État membre de garantir cet état de conservation sur son territoire pour toutes les espèces d'intérêt communautaire, y compris le loup. Dans le cadre des travaux relatifs au plan Loup, le seuil de population nécessaire pour assurer cet état de conservation sera évalué conformément aux critères fixés par la législation européenne.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, du côté germanophone, il n'y a probablement pas de sujet qui me soit aussi souvent abordé que celui du loup, que ce soit par des agriculteurs, des randonneurs, des éleveurs ou bien des chasseurs.

Il y a quelques mois, vous évoquiez les 350 loups pour le territoire de la Région wallonne et j'ai compris que c'était une estimation et non une cible de population. Cependant, cette semaine, dans les médias, vos services annonçaient la possibilité d'accueillir 200 loups alors qu'un couple venait de s'installer dans la grande forêt d'Anlier.

J'ai toujours plaidé pour une cohabitation entre le loup et l'activité humaine, mais entre la capacité biologique du territoire et l'acceptation sociétale, il y a une grande différence. Ne confondons pas les deux, car dans tous les cas, ce sont nos éleveurs et leur bétail qui vont en souffrir.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, je note trois points positifs :
- vous consultez largement l'association des éleveurs, qui est le public le plus touché. C'est évidemment très bien ;
- vous maintenez le calendrier avec volonté d'atterrir pour janvier 2026. C'est parfait ;
- vous avez annoncé travailler sur un inventaire des leviers de protection et des financements possibles parce que l'on sait effectivement que l'indemnisation est une chose, mais la plus grosse part des dépenses pour les éleveurs, ce sont les mécanismes de protection. C'est très bien de travailler là-dessus.

Je tenais tout de même à rappeler que l'on parle du loup comme d'un danger, certes, mais c'est aussi un animal qui apporte ses bénéfices. Mon chef de groupe, M. Bastin, l'a rappelé encore récemment, on voit que dans les Fagnes, le loup régule le gibier. En régulant, le

gibier, il permet de favoriser l'émergence de feuillus à côté de forêts de conifères. On sait qu'il faut un mélange évidemment à ce niveau également. Il permet également de diminuer la prédation des renards qui se font un peu plus discrets vu la présence du loup. On voit que, quand on parle du loup, il ne faut pas toujours voir les mauvais côtés, mais il faut aussi voir le côté positif.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact du nourrissage dissuasif du grand gibier »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact du nourrissage dissuasif du grand gibier ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, depuis 25 ans, à l'instar des pays voisins, la Wallonie est confrontée à une hausse exponentielle des populations de sangliers. Dans ce cadre, de nombreuses associations environnementales posent la question de l'utilité du nourrissage du grand gibier.

En effet, ils estiment qu'aujourd'hui le nourrissage n'est plus utilisé pour protéger les cultures et les prairies, mais est utilisé pour maintenir et augmenter des populations de sangliers sur un territoire donné. Pour certains observateurs, le nourrissage serait la pierre angulaire de ce qu'ils appellent « les dérives du monde de la chasse ».

La Wallonie a interdit, sur les territoires dont elle est propriétaire, le nourrissage dissuasif. Certaines communes l'imposent dans les baux de location. Stoumont a été plus loin en adoptant un règlement communal interdisant le nourrissage. Ce règlement a été attaqué au Conseil d'État.

Disposez-vous d'information sur la procédure en cours ? Disposez-vous du rapport du premier auditeur ? Le cas échéant, que recommande-t-il ?

Si le Conseil d'État venait à valider le règlement communal de Stoumont, cela aurait-il des conséquences sur l'ensemble de la Wallonie ?

Quelles recommandations vos services adressent-ils aux communes lors de l'élaboration des baux de location des chasses ?

D'une manière générale, entendez-vous revoir l'arrêté encadrant le nourrissage dissuasif du grand gibier ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, dans un contexte de changement climatique, la Wallonie, comme ses voisins européens, est confrontée à une augmentation significative des populations de sangliers et de cervidés ainsi qu'à l'expansion de leur aire de répartition. Cette situation alimente les interrogations croissantes des citoyens quant à la pertinence du nourrissage et à son rôle potentiel dans la dynamique de ces populations.

Le Gouvernement wallon a déjà adopté diverses mesures afin d'encadrer cette pratique. Certaines initiatives locales, comme le règlement communal de Stoumont, visent cependant à renforcer ces dispositifs sur leur territoire.

Le rapport du premier auditeur dans le cadre du recours introduit contre ce règlement est effectivement connu. Il recommande le rejet de la demande d'annulation, confirmant la position déjà retenue lors de la demande en suspension. Le maintien du règlement sur le territoire de Stoumont semble probable.

Si une telle décision confirme la possibilité pour une commune de restreindre le nourrissage sur son territoire, elle souligne également les limites d'une approche morcelée. La gestion du grand gibier, dont les déplacements dépassent largement les frontières administratives, ne peut être pleinement efficace qu'à travers un cadre cohérent et homogène. L'adoption de mesures locales non coordonnées risque d'aboutir à une hétérogénéité réglementaire dont l'efficacité demeure nécessairement limitée.

Des outils existent déjà, notamment via les cahiers des charges des baux de chasse ou certaines certifications forestières, en particulier le label PEFC, qui prévoient des clauses spécifiques à cette pratique.

Afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique, j'ai demandé une analyse de l'effet du nourrissage sur le nombre de portées par an et j'ai engagé une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. L'objectif est d'évaluer les pratiques actuelles et d'élaborer un cadre commun. Cette réflexion vise à recentrer le nourrissage sur sa vocation première : prévenir les dégâts aux cultures, aux prairies et aux peuplements forestiers, tout en limitant autant que possible les effets d'une alimentation artificielle sur les populations de gibier.

L'enjeu est de taille. Seules des mesures homogènes, cohérentes à l'échelle régionale et fondées sur une gestion raisonnée des équilibres agro-sylvo-cynégétiques permettront de répondre efficacement aux défis posés par la surdensité de grand gibier dans certaines zones. Il est essentiel que la Wallonie se dote d'un cadre clair, adapté aux réalités du terrain, apte à

préserver les écosystèmes, tout en assurant la pérennité des activités agricoles et forestières.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, la question du nourrissage est à la fois symbolique, économique et cynégétique. Cela reste une énigme pour moi qui suis chasseur de voir certains territoires communaux se transformer en porcherie à ciel ouvert, alors qu'ils sont censés être surveillés par le DNF. L'information que vous donnez sur Stoumont va sans doute bouleverser le monde de la chasse et la commune.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'avenir de la chasse à la perdrix en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'avenir de la chasse à la perdrix en Wallonie ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, vous avez récemment annoncé, via communiqué de presse, qu'aucune autorisation de chasse à la perdrix grise ne serait délivrée pour la saison 2025, en raison de délais trop courts pour garantir la mise en œuvre de plans de gestion juridiquement sûrs et cohérents.

Cette décision, bien que qualifiée de « report » et non de « renoncement », suscite un certain nombre de réflexions et d'interrogations sur la gouvernance cynégétique en Wallonie. Ce report est surtout dû au temps qu'il vous a fallu pour adopter l'arrêté quinquennal.

L'enjeu est double : d'un côté, la préservation d'une espèce emblématique dont les effectifs sont fragiles et, de l'autre, la valorisation des efforts des chasseurs pour favoriser le retour durable de la perdrix grise sur leur territoire, via des pratiques de gestion actives, à savoir l'aménagement des milieux, le suivi des populations, le repeuplement, et cetera.

Quels sont les enseignements tirés de ce report quant aux processus de concertation entre l'administration, les acteurs cynégétiques et les scientifiques ? Quels moyens sont mis à disposition pour accélérer la finalisation des arrêtés fixant les conditions de validation des plans de gestion afin que la saison 2026 puisse être ouverte là où les efforts de conservation sont tangibles ?

Pouvez-vous confirmer que les futurs plans de gestion intégreront une évaluation rigoureuse des effets réels des mesures d'aménagement sur les populations de perdrix, afin d'assurer un suivi transparent et efficace des actions engagées ?

Que répondez-vous à certaines associations qui plaident pour l'interdiction totale de la chasse à la perdrix ? Dans les pays où cette interdiction est pratiquée, a-t-on constaté une amélioration de la conservation de l'espèce ?

Dans un contexte de raréfaction de certaines espèces, une politique cohérente et anticipée de gestion cynégétique est essentielle pour concilier biodiversité, ruralité et légitimité des acteurs locaux.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, à mon initiative, un groupe de travail a été constitué avec les organisations cynégétiques pour préparer un nouveau cadre de gestion de la perdrix grise plus simple et plus efficace. Le report de l'ouverture de la chasse à la perdrix grise a ainsi été décidé en bonne intelligence avec celle-ci, comme mentionné dans le communiqué de presse.

Ce travail n'a pas pu être finalisé pour 2025 parce que j'ai souhaité avancer dans un esprit de concertation. Les futurs plans devront mettre clairement en valeur les actions menées en faveur de l'espèce, un point qui manquait dans le dispositif précédent.

Mon objectif est de disposer de plans concrets, scientifiquement fondés et faciles à utiliser, tant pour les chasseurs que pour l'administration. Deux priorités guident ce travail : simplification et efficacité. Des modèles standardisés sont en cours d'élaboration avec des indicateurs de suivi pertinents. Ils permettront de mesurer l'impact réel des actions engagées : aménagement d'habitat, pratiques agricoles adaptées et régulation raisonnée des prédateurs. Un suivi rigoureux des populations complétera ce dispositif.

Dès 2026, l'ambition est de permettre une ouverture encadrée de la chasse sur les territoires qui s'engagent dans une démarche tangible de conservation. Le Département de la nature et des forêts est mobilisé pour développer les outils et accompagner les porteurs de plans.

Cette dynamique partagée avec les acteurs cynégétiques est un levier essentiel pour concilier ambition écologique et maintien des usages ruraux. La décision de ne pas ouvrir la chasse de la perdrix grise cette année est un report, non un renoncement. Elle permet de construire une base juridique solide pour l'avenir, en garantissant aux territoires qui s'engagent une possibilité d'ouverture dès l'année prochaine.

Les chasseurs se mobilisent depuis plusieurs années pour favoriser la présence durable de la perdrix grise en Wallonie.

Certaines personnes appellent à une interdiction totale de la chasse à la perdrix. Il est utile de rappeler que cette mesure a déjà été testée dans des pays voisins, et qu'elle n'a pas permis de stopper le déclin de l'espèce. Dans certains cas, elle a même conduit à sa disparition, faute d'implication locale. Les causes principales restent la dégradation des habitats, l'homogénéisation des paysages et l'usage intensif de certains intrants.

La priorité est de privilégier des approches intégrées, préserver les milieux, mobiliser les acteurs de terrain et évaluer scientifiquement les résultats des actions. Cette voie permettra de donner un avenir durable à la perdrix grise en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, merci pour votre réponse. J'ai été contacté par des chasseurs qui ne sont plus autorisés à chasser la perdrix cette année et je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas permis, en tant que ministre, une reprise sans interruption.

Selon moi, les pays dans lesquels on a arrêté de chasser la perdrix n'ont pas vu la population augmenter. On améliorera l'état de conservation de la perdrix uniquement si les chasseurs s'occupent et améliorent les habitats.

Enfin, un plan de gestion et un plan de tir, ce n'est pas la même chose. On ne gère pas les cervidés comme on gère la perdrix.

(M. Spies, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'encadrement de l'emploi des dispositifs de tir de nuit et de réduction du son »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'encadrement de l'emploi des dispositifs de tir de nuit et de réduction du son ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, en juillet dernier, la Chambre a adopté a la proposition de loi modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes en ce qui concerne l'acquisition et l'utilisation de silencieux et de lunettes de visée nocturne. Il revient maintenant au niveau régional d'encadrer l'emploi de ces dispositifs de tir de nuit et de réduction du son.

Vous avez déjà pu exprimer votre soutien à cette nouvelle législation dans le cadre de la lutte contre la surpopulation de gibier, en particulier le sanglier. Lors de notre précédent échange sur le sujet, vous m'aviez indiqué attendre l'adoption de la législation par le niveau fédéral pour analyser les mesures à prendre.

Comment entendez-vous encadrer l'usage de ces dispositifs ? Une concertation sera-t-elle menée avec le secteur de la chasse et les services du DNF ?

L'usage sera-t-il limité à la seule régulation du sanglier ? D'autres espèces pourraient-elles être concernées ?

Des mesures particulières sont-elles envisagées dans le cadre de l'usage de ces dispositifs afin de garantir un niveau de sécurité maximal, notamment des mesures permettant la coexistence avec d'autres usagers ? Dans le cadre de ces mesures, les zones de police et les autorités communales seront-elles concertées ? L'information sera-t-elle renforcée ?

Une interdiction à certaines périodes ou en certaines occasions, notamment lors de la présence de mouvements de jeunesse, est-elle envisagée ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, un arrêté royal doit encore être pris pour que les nouvelles dispositions adoptées par la Chambre en juillet dernier entrent pleinement en vigueur.

Ces équipements apportent des améliorations concrètes en matière de sécurité, réduisent le risque de blessures non létales pour les animaux et permettent de diminuer les nuisances sonores.

Dès que le cadre fédéral sera opérationnel, je lancerai une concertation pour évaluer les ajustements nécessaires pour encadrer l'usage de ces dispositifs dans la pratique de la chasse. La loi prévoit que ces accessoires soient utilisés à la chasse et dans les mesures de gestion de la faune menées par l'administration. Leur usage ne modifie pas les règles de sécurité, il contribue au contraire à les renforcer. Ces aspects sont déjà intégrés dans la formation préparatoire à l'examen de chasse. Les zones de police et les autorités communales seront associées et informées des évolutions réglementaires. La détention de ces accessoires reste de compétence fédérale.

Enfin, une attention particulière sera portée à l'information du public et à la cohérence des règles à l'échelle régionale, pour garantir une mise en œuvre claire de ces mesures.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de précision. Je ne doute pas que vous saurez mettre en place dans les mois qui viennent un cadre clair susceptible d'assurer la sécurité de chacun – c'est très important – et de préserver la cohabitation entre les différents usagers de la forêt, puisqu'il serait regrettable, vous en conviendrez, que de nouvelles pratiques ou de nouveaux outils amènent à de malheureux faits divers. Je compte sur vous pour mener les consultations et les concertations nécessaires, notamment avec les pouvoirs locaux, votre administration, mais également les chasseurs et les différents utilisateurs de nos forêts.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le boycott du comité de suivi de la Politique agricole commune par les associations environnementales »

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la Politique agricole commune post-2027 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Fontaine, sur « le boycott du comité de suivi de la Politique agricole commune par les associations environnementales » ;
- M. Huberty, sur « la Politique agricole commune post-2027 ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, en juillet dernier, les associations environnementales ont boycotté le comité de suivi de la PAC. Il s'agit d'un geste fort qui ne doit pas être pris à la légère. En effet, la PAC doit permettre de garantir un revenu digne aux agriculteurs et aux agricultrices, maintenir une production suffisante et accessible à toutes et tous, tout en accompagnant une transition vers un modèle agricole plus respectueux de l'environnement, mais aussi des travailleurs et travailleuses agricoles.

Madame la Ministre, les associations regrettent une logique de concertation cloisonnée, selon elles, dans laquelle les mesures sont élaborées en amont, sans véritable coconstruction, et où leur rôle se limiterait trop souvent à une validation a posteriori. En outre, ce boycott intervient à un moment stratégique – vous en conviendrez avec moi –, les lignes directrices de la future PAC 2028-2034 viennent d'être présentées par la Commission européenne. Vous devez élaborer un nouveau plan stratégique.

Madame la Ministre, comment analysez-vous ce boycott ? Avez-vous profité de la trêve estivale pour retisser les fils du dialogue entre votre cabinet, vos services, le monde agricole et les associations environnementales ? Envisagez-vous de revoir le mode de fonctionnement du comité de suivi ? Quelles garanties pouvez-vous apporter pour assurer une concertation réelle et équilibrée dans les prochaines phases de l'élaboration du plan stratégique 2028-2034 ?

Enfin, comptez-vous associer davantage la société civile dans la gouvernance et le suivi des futurs investissements de la PAC en lien avec les enjeux agricoles de la santé publique et de biodiversité ?

La transition agroécologique ne peut réussir que dans un cadre de dialogue structuré, équilibré et transparent. Ce sont des conditions essentielles pour restaurer la confiance entre les acteurs et construire collectivement un avenir agricole juste, durable et résilient.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, les premières annonces du commissaire européen en charge de l'Agriculture concernant la future PAC ont suscité, on l'a remarqué, une levée de boucliers de l'ensemble du monde agricole, plus largement du monde rural. Nous pouvons affirmer d'emblée que la proposition actuellement sur la table n'est pas acceptable en l'état. On le sait, le budget de la PAC va connaître une forte réduction de plus de 20 %. Les ambitions de transition de l'agriculture européenne sont revues à la baisse. La PAC va être diluée dans un grand fonds européen. Le second pilier est également menacé de disparition. Enfin, la renationalisation de la politique agricole déjà entamée sur l'actuelle PAC est accélérée.

Dans un discours commun historique lors de la Foire agricole de Libramont, six organisations agricoles ont dénoncé ces orientations budgétaires. Cette position a été rappelée tout au long du week-end de la foire agricole.

Madame la Ministre, quelle est votre position sur la proposition de la Commission européenne ? Allez-vous concerter – j'en suis sûr – les organisations syndicales sur ce dossier ? Avez-vous demandé à vos services de mesurer l'impact de ce projet pour l'agriculture wallonne ? Si oui, pouvez-vous nous communiquer les conclusions de leur travail ?

La Commission entend ouvrir la possibilité pour les États de compenser les réductions de budget. Cette perspective est-elle envisagée à notre échelle ?

Concernant le second pilier, comment entendez-vous préserver cette politique essentielle pour le monde rural qui est le nôtre ?

Quelle position allez-vous défendre au niveau de la concertation intrabelge ?

La Belgique va-t-elle prendre des contacts avec d'autres États européens afin d'apporter des modifications à ce projet, renforcer l'enveloppe budgétaire et maintenir le soutien à la transition du secteur agricole ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, la Commission européenne a présenté le paquet législatif relatif au cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période 2028-2034. Celui-ci opère une refonte majeure de l'architecture budgétaire, en réduisant le nombre de rubriques principales de sept à quatre. Leur objectif est la lisibilité, la flexibilité et les synergies entre les programmes.

Ce paquet comprend également des propositions pour la future Politique agricole commune, dont les dispositions réglementaires sont désormais dispersées dans plusieurs textes :

- le règlement établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et la ruralité, la pêche et le maritime, la prospérité et la sécurité, qui consacre l'intégration du budget de la PAC dans un fonds unique géré par le Plan national unique, partenariat par État membre ;
- un règlement sectoriel sur la PAC ;
- deux règlements spécifiques portant sur les interventions sectorielles et sur le programme « Lait, fruits et légumes à l'école » ;
- un règlement établissant les règles communes de suivi des dépenses, un cadre de performance ainsi que d'autres principes horizontaux applicables aux programmes de l'Union européenne.

Étant donné ce nouveau découpage, il est encore difficile de cerner clairement les orientations de la Commission en matière d'agriculture et de développement rural. Le lancement dès septembre de plusieurs groupes de travail au sein du Conseil européen, dans lesquels mon administration prendra une part active, devrait permettre d'y voir plus clair.

En parallèle, mon administration conduit une analyse approfondie de ces propositions afin d'alimenter les négociations tant au niveau intrabelge qu'européen.

Sur base de cette proposition de la Commission, le règlement relatif aux plans stratégiques nationaux, incluant notamment les dispositifs sur la gouvernance et les taux de cofinancement de la PAC, sera probablement examiné par la filière conseil « Affaires générales », au sein de laquelle la Belgique sera représentée par le ministre des Affaires étrangères.

Concernant le budget, la Commission propose des enveloppes nationales assorties d'un plancher minimal de dépenses agricoles fixé à 295,7 milliards d'euros pour l'ensemble des États membres, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation, une baisse réelle de 34 % de la moyenne européenne.

Ce plancher minimal couvre certaines interventions de la PAC correspondant aux actuels paiements directs aux agriculteurs – premier pilier de la PAC – ainsi qu'aux actuelles mesures du deuxième pilier de la PAC, ciblées sur les agriculteurs et non sur le développement rural au sens plus large, comme LEADER ou le soutien aux échanges de connaissances et à l'innovation.

Lors du dernier conseil informel, le commissaire a annoncé que le montant par État membre, dont celui de la Belgique, sera publié la semaine prochaine.

Le Gouvernement wallon défend une PAC renforcée, autonome et ambitieuse, estimant que ce plancher est insuffisant pour répondre aux défis du secteur. Cette position a été relayée par le Premier ministre De Wever auprès de la Commission début juillet.

La Belgique participe activement aux négociations, avec une coordination étroite entre ses entités. Le Gouvernement wallon reste pleinement mobilisé pour garantir une PAC efficace, équitable et tournée vers l'avenir.

La protection de l'environnement et les problématiques climatiques demeurent des préoccupations importantes pour la Commission puisque le projet de règlement PAC prévoit l'obligation pour tous les États membres de mettre en place des soutiens pour une série de thématiques environnementales, dont le développement de l'agriculture bio fait partie. Par ailleurs, comme dans la PAC actuelle, un minimum de dépenses devra être consacré à l'environnement et au climat.

La disparition des ECO-régimes serait compensée par la création d'un nouveau type d'intervention, fusionnant les mesures agroenvironnementales et climatiques et les ECO-régimes, offrant de la souplesse quant à la durée des engagements et aux modes de financement, avec la possibilité de paiements incitatifs.

Pour la Wallonie, je plaiderai pour une continuité des efforts déjà entamés par l'agriculture wallonne qui tient compte des réalités locales. Je plaiderai pour une

PAC qui valorise pleinement le modèle d'agriculture familiale à taille humaine.

Le projet de règlement introduit un nouveau paiement dégressif simplifié et lié à la surface. Ce dispositif remplacerait les régimes actuels de paiements découplés. Il est assorti de mécanismes obligatoires de dégressivité et de plafonnement dont l'objectif est de réduire l'aide aux grandes exploitations. L'impact de ce nouveau modèle sur nos exploitations devra être analysé avec attention.

À l'image de la PAC actuelle, la gouvernance de la future PAC veillera à assurer une participation technique significative des parties prenantes. Les voix des agriculteurs et des différentes parties prenantes seront entendues. Permettez-moi de préciser à ce sujet que le comité de suivi évoqué par vous, Monsieur le Député Fontaine, n'était pas consacré à la future PAC, mais bien aux propositions d'adaptations du Plan stratégique PAC 2025.

J'ai bien répondu aux courriers transmis par les organisations environnementales à la suite de ce boycott, et j'ai eu l'occasion d'échanger avec elles. Je crois profondément au dialogue, et c'est ce principe qui guide mon action.

S'agissant de la régulation des marchés agricoles, plusieurs procédures sont en cours en vue de modifier le règlement relatif à l'organisation commune des marchés. Une première série d'amendements visant à renforcer la position des agriculteurs et à intensifier la lutte contre les pratiques commerciales déloyales est actuellement en discussion au niveau du Parlement européen. Les trilogues devraient se tenir avant la fin de l'année.

Dans le cadre de la nouvelle programmation, les propositions de la Commission font l'objet de discussions à un stade précoce. S'il est trop tôt pour en mesurer les effets sur les marchés, certaines avancées positives sont déjà perceptibles.

Par ailleurs, pour soutenir les agriculteurs face aux perturbations, la Commission a doublé la réserve de crise, désormais appelée « filet de sécurité commun », portée à 6,3 milliards d'euros et exclusivement dédiée à l'agriculture. En tant que ministre de l'Agriculture, il s'agit pour moi d'une préoccupation majeure, l'avenir de l'agriculture européenne en dépend, et plus encore celui de la Wallonie.

Je reste pleinement mobilisée pour défendre cette position et peser sur les orientations à venir, tant lors de mes participations au Conseil agriculture que dans le cadre de mes échanges directs avec le commissaire.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – J'avoue, Madame la Ministre, que j'ai eu peur – à un moment donné – de n'avoir de réponse à aucune de mes trois questions. Elles sont toutefois arrivées à la fin. Je suis satisfait.

Merci d'avoir refait le point général, même si c'est très technique, de tout ce qui s'est passé, de tout ce qui se passe et de tout ce qui va se passer.

Une question se pose tout de même, dans la refonte majeure du budget, à savoir le regroupement des fonds dans un fonds unique. L'ensemble des organisations agricoles n'y sont pas favorables. Elles l'ont toutes affirmé, et nous le disons aussi. Je pense que nous sommes sur la même longueur d'onde : c'est inacceptable.

Sur ce point, Madame la Ministre, on compte sur vous pour que vous portiez votre voix et mettiez tout votre poids dans la discussion pour faire changer les choses. J'ai des doutes, mais il faut essayer, au nom des organisations agricoles.

Ce qui me rassure aussi, c'est que vous avez terminé en disant que vous croyiez profondément au dialogue. Sur ce type de sujet, il est plus qu'important de dialoguer avec les uns et avec les autres. Certes, c'est compliqué. J'ai eu l'occasion, sous l'ancienne législature, de préparer l'ancienne PAC, mais je pense qu'il faut le faire.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – On sait être aux prémices des négociations, mais le budget est le nerf de la guerre, vous l'avez mentionné. En tout cas, merci pour l'étendue de vos réponses. Je prendrai le temps d'analyser celles-ci en précision.

Vous voulez soutenir notre agriculture et sa transition. On vous soutient, puisqu'il faut soutenir notre modèle d'agriculture familial et à taille humaine. Comme je l'ai formulé dans ma question, la mouture proposée pour la prochaine PAC n'est pas des plus acceptables pour un pays comme le nôtre, ou pour une Région comme la nôtre.

L'agriculture européenne fait face à de nombreux défis importants, vous l'avez mentionné également : le changement climatique, avec la nécessité de procéder à la transition et de protéger nos agriculteurs des aléas. Tendre vers une renationalisation des plans et des budgets, c'est affaiblir cette politique structurante pour notre continent, qui n'aura plus rien de commun si les choses continuent ainsi, avec une concurrence entre États qui va affaiblir notre politique.

On sait le soutien du ministre des Affaires étrangères pour le monde agricole. Je ne doute pas une seule seconde qu'il défendra également notre secteur avec force. Merci pour la concertation et les consultations que vous allez entreprendre.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les mesures à prendre face à la nouvelle vague de fièvre catarrhale ovine »

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la situation de la fièvre catarrhale ovine en Wallonie »

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la fin de la campagne de vaccination contre la fièvre catarrhale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Fontaine, sur « les mesures à prendre face à la nouvelle vague de fièvre catarrhale ovine » ;
- M. Jacob, sur « la situation de la fièvre catarrhale ovine en Wallonie » ;
- Mme Bernard, sur « la fin de la campagne de vaccination contre la fièvre catarrhale ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, alors qu'au cœur de l'été votre collègue fédéral en charge de l'Agriculture se réjouissait de l'efficacité des campagnes de vaccination, le 25 août dernier, l'ARSIA a lancé un appel à la vigilance face à une flambée de cas de fièvre catarrhale ovine de sérotype 8, la FCO 8, dans le Grand Est, soulignant qu'une entrée du virus en Belgique, par les provinces de Namur et de Luxembourg, est probable dans les prochaines semaines.

Les retards de livraison des vaccins, les lacunes de couverture, en particulier dans les petits troupeaux amateurs, ainsi que l'exposition potentielle des bovins à la maladie en raison d'une rupture de stock du vaccin spécifique au sérotype 8, constituent des facteurs de risque non négligeables. Contrairement à la propagande du Fédéral, il y a « des trous dans la raquette » et la campagne de vaccination a été partiellement compromise, ce qui augmente la pression sur les mesures de biosécurité pour freiner la propagation du virus.

Avez-vous eu des contacts avec les autorités fédérales, notamment l'AFSCA, pour l'élaboration ou la diffusion de consignes de biosécurité spécifiques applicables aux éleveurs des zones à risque ?

Existe-t-il un plan de gestion coordonné, au niveau interfédéral, pour limiter les risques de dissémination du virus, en particulier dans les zones frontalières ?

Le Gouvernement wallon envisage-t-il de soutenir financièrement les analyses en laboratoire nécessaires à la confirmation des cas suspects, étant donné que ces tests sont désormais à charge des éleveurs ?

Plus largement, quelles sont les mesures préventives concrètes actuellement mises en œuvre ou envisagées en Wallonie pour protéger les troupeaux, y compris les bovins, face à une probable résurgence de la maladie dans les semaines à venir ?

Dispose-t-on d'information actualisée sur l'impact socioéconomique de la FCO sur l'agriculture wallonne ?

M. le Président. – La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, pour l'instant, la situation en Belgique semble relativement stable, mais le sérotype 8 est à nos portes et l'ARSIA se veut vigilante.

Je ne veux pas répéter ce qui a été énoncé, mais je tiens tout de même à souligner que l'ARSIA se voulait, sur certains abords, plus modérée puisque l'arrivée tardive du virus et les campagnes de vaccination feront en sorte que les dégâts seront moindres, les symptômes plus légers et la maladie sévira moins longtemps.

Pour mesurer la situation, j'aurai deux questions.

Dès lors, comment votre administration évalue-t-elle aujourd'hui le risque d'introduction et de diffusion du sérotype 8 chez nous ?

Des mesures supplémentaires sont-elles envisagées pour soutenir la vaccination, notamment des petits éleveurs et éviter une couverture vaccinale lacunaire ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, j'aurais voulu vous interroger sur la fin de la campagne de vaccination obligatoire des bovins et des ovins contre la fièvre catarrhale. Cette campagne s'est arrêtée au 1er septembre. Disposez-vous déjà d'un premier bilan de cette campagne de vaccination ? Le taux de vaccination est-il suffisant pour prévenir une éventuelle résurgence de la maladie ? MM. Fontaine et Jacob viennent d'en parler en ce qui concerne les ovins.

Disposez-vous également d'une analyse quant aux répercussions pour les éleveurs en matière de bêtes perdues, d'avortements de veau ou d'agneaux nés avec des malformations ? Quelle a été l'intervention financière globale de la Région wallonne pour indemniser les pertes des éleveurs ? Avez-vous eu des contacts avec le ministre Clarinval au Fédéral pour tirer les leçons de cette crise, notamment en matière d'accès aux vaccins ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Messieurs les Députés, les foyers de FCO sérotype 8 ont été déclarés proches de chez nous : un en Haute-Marne et deux dans les Vosges. Cependant, ces départements ne sont pas frontaliers avec notre pays. D'après les dernières données concernant la Région wallonne, 96 % des bovins ont été vaccinés avec les trois valences FCO 3, FCO 8 et MHE, et 78 % d'ovins avec deux valences demandées FCO 3 et FCO 8.

Pour les ovins, ces chiffres sont à nuancer, car les professionnels, avec un grand nombre de moutons, ont vacciné l'entièreté de leur troupeau, alors que beaucoup de petits troupeaux avec peu de moutons n'ont pas été vaccinés. Le pourcentage de moutons vaccinés est nettement supérieur à celui des troupeaux vaccinés. Ces taux de vaccination sont suffisants pour garantir une bonne immunité de nos cheptels wallons.

Il est important de rappeler qu'à ce jour, aucun cas de MHE ni de FCO 8 n'a encore été déclaré en Belgique. On peut dire que, malgré les difficultés logistiques liées à l'arrivée tardive d'une partie des doses contre la FCO 8, la campagne a été efficace.

D'un point de vue macroéconomique, la fièvre catarrhale ovine a augmenté en 2024. La diminution du cheptel bovin est estimée à 4 % au niveau régional. La baisse du troupeau s'explique à la fois par la réforme anticipée de vaches affaiblies, par une augmentation des avortements et des troubles de reproduction, mais aussi par la disparition de plusieurs élevages bovins. En conséquence, le capital de jeunes animaux a diminué, ce qui pourrait fragiliser la santé économique des exploitations en 2025. Je rappelle que l'indemnité versée aux éleveurs en décembre dernier a permis à la majorité d'entre eux de surmonter cette période difficile.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je serai relativement succinct. Vous avez fait le point : 96 % des bovins et 78 % des ovins. Malgré tous les problèmes, un certain taux de vaccination intéressant a été fait malgré les problèmes que l'on a rencontrés.

J'en reviens quand même à ce que l'on a toujours dit – on a ri parce que je revenais systématiquement, j'y reviens encore aujourd'hui d'ailleurs –, on est en plein dans la deuxième vague, vous venez de le dire. Le capital des jeunes animaux a certainement diminué et l'on s'attend à des difficultés, sans doute économiques, pour 2025. Soyons de nouveau vigilants. Il faut peut-être déjà réfléchir à une compensation, puisque vous allez entrer en conclave budgétaire. La deuxième vague est là, on est en plein dedans.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Vous confirmez que nous sommes aujourd'hui épargnés ; c'est la nouvelle principale. Cela prouve que la vaccination porte ses fruits. Je dis cela surtout dans une perspective à long terme, puisque si l'on est épargné en 2025, rien ne nous prouve que nous ne devrons pas encore faire face à ce genre de maladie les années suivants. Il faut prévoir la manière de la gérer dans le futur.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Vous avez confirmé que la campagne de vaccination permet de garantir une immunité suffisante pour de nouvelles apparitions de la maladie. Par contre, vous avez aussi dit qu'il y a des exploitations fragilisées puisque l'on a perdu du bétail.

Il faudra vraiment rester vigilants et continuer la concertation aussi avec le Fédéral pour suivre de près la situation. Ce que nous ferons aussi et nous reviendrons vers vous si nécessaire.

M. le Président. – Je vous propose de faire une petite pause.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 35 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 44 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES *(Suite)*

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'état d'avancement de la réforme des outils fonciers agricoles »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'état d'avancement de la réforme des outils fonciers agricoles ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, à la faveur d'une réponse à une question orale du 12 février dernier, vous nous aviez donné rendez-vous en cette fin d'été pour faire le point sur l'évaluation de la réforme de 2019 du bail à ferme. Cette évaluation est-elle aujourd'hui terminée ? Le cas échéant, quels éléments pouvez-vous nous partager ?

Vous nous avez également indiqué que votre objectif était de rendre le bail à ferme plus attractif, notamment via des incitants fiscaux. Avez-vous avancé sur ces incitants ? Le cas échéant, quel est l'impact budgétaire de vos propositions ?

En agriculture, la plupart des leviers de l'action publique sont dictés de manière supranationale, seuls les leviers fonciers sont totalement aux mains des autorités régionales. De plus, les pouvoirs publics ou assimilés – les communes, les CPAS, les fabriques d'église et bien d'autres – sont de gros propriétaires terriens. Avez-vous avancé dans l'élaboration d'un cadastre du foncier agricole public et, le cas échéant, sur les mécanismes pouvant l'activer ?

Sous la législature précédente, un décret instaurant un droit de préférence public a été adopté par notre Parlement. Pouvez-vous dresser un état des lieux de son utilisation incluant le nombre d'hectares concernés, le budget, le nombre de dossiers et tout ce qui y a trait ?

Enfin, vous vous étiez également lancée dans une analyse des différents mécanismes de gestion foncière existants en Europe. Pouvez-vous nous faire part de cette analyse ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je tiens à vous assurer que le travail d'évaluation a été conduit avec sérieux et méthode, en mobilisant les expertises nécessaires et en tenant compte des réalités territoriales, des pratiques existantes ainsi que des retours d'expérience des acteurs concernés. Ce travail constituait une étape indispensable pour disposer d'un diagnostic partagé, rigoureux et objectif, et d'une liste de solutions à proposer.

À ce stade, je ne suis pas en mesure de me prononcer sur les suites concrètes à donner à cette évaluation. En effet, les grandes orientations relatives à la stratégie foncière agricole, notamment au niveau des biens publics, sont en cours d'élaboration. Il est important de souligner que ce travail, de par sa nature, exige de la concertation, une certaine confidentialité et un temps de maturation pour permettre de garantir la cohérence des choix d'avenir, leur pertinence au regard des enjeux identifiés, leur articulation avec les autres politiques publiques concernées et son fonctionnement sur le terrain.

Je suis pleinement consciente de la nécessité de disposer d'une vision partagée. En ce sens, je souhaite engager une démarche concertée. Les groupes de travail qui permettront d'analyser les défis actuels et d'identifier les leviers d'action les plus pertinents avec les syndicats agricoles commenceront très prochainement.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, par rapport à votre première déclaration, le travail d'évaluation a été réalisé avec sérieux et méthode ; ce dont je ne doute à aucun instant. Vous nous aviez donné une clause de rendez-vous à la fin de l'été et, en raison de cela, nous nous sommes permis de revenir.

Je comprends que vous n'êtes pas en mesure de nous donner les suites concrètes, mais que vous allez entamer un travail de concertation et je vous soutiendrai. Je ne vais pas dire le contraire de ce que j'ai dit dans la question précédente ; nous favorisons la concertation et nous nous permettrons de revenir vers vous pour en savoir davantage d'ici un mois.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le rôle de la Wallonie dans le soutien aux vétérinaires ruraux »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le rôle de la Wallonie dans le soutien aux vétérinaires ruraux ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, tous les acteurs du monde rural le savent – on est quelques-uns ici autour de la table, vous en êtes aussi –, la profession de vétérinaire en général est une profession en souffrance. Dans le cas spécifique des vétérinaires ruraux, les problèmes sont connus et concernent tous les niveaux de pouvoir : problème dans l'accès aux études et de renouvellement des cadres, horaires pénibles, solitude, surcharge administrative, difficultés de paiement chez les clients, et cetera.

Vous avez dû recevoir les premières conclusions du rapport du projet « Observatoire des vétérinaires » concernant la situation de la profession en zones rurales. Le cas échéant, pouvez-vous nous en faire part et nous livrer votre analyse à ce sujet ? Quelles suites entendez-vous leur donner ?

Relativement à l'accès aux études, en juillet dernier, vous nous indiquiez : « J'ai déjà adressé, depuis plusieurs semaines, un courrier à Mme Élisabeth Degryse, la ministre-présidente en charge de l'Enseignement supérieur, afin de solliciter une rencontre, qui vient d'être planifiée, pour discuter de la problématique de la formation de vétérinaires ruraux ». Qu'en est-il ? Qu'est-il sorti de cette réunion ?

Relativement à la surcharge administrative, quelles initiatives avez-vous prises envers le Gouvernement fédéral ?

Enfin, je souhaiterais faire le point sur l'accompagnement et le soutien moral aux vétérinaires, jeunes et moins jeunes. On peut se réjouir qu'un module de formation lié à la gestion du stress soit inclus dans le cursus universitaire des vétérinaires. Lorsque vous nous indiquiez : « Un soutien moral sur le terrain est également envisagé », qu'est-il envisagé en la matière ? Quand ce dispositif sera-t-il mis en place ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, l'Union professionnelle vétérinaire a présenté, lors de la Foire de Libramont, le rapport du projet « Observatoire des vétérinaires ».

Les conclusions principales sont les suivantes :
- près de 50 % des vétérinaires ruraux ont plus de 50 ans ;
- le taux de déperdition est élevé après 5 ans d'exercice en pratique rurale ;
- un déséquilibre existe entre la formation et les besoins, car malgré un nombre de diplômés suffisant sur le plan quantitatif, la projection actuelle ne permet pas de couvrir la demande rurale future, sans intervention ciblée ;
- un intérêt est confirmé pour une plateforme fédératrice Obsvet comme outil d'aide à la décision, de coordination et d'évaluation transversale des politiques vétérinaires.

En ce début du mois de septembre, j'ai effectivement rencontré Mme Degryse, ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge de l'Enseignement supérieur. Je l'ai sensibilisée à la situation critique du nombre de vétérinaires ruraux en Wallonie et des pistes dégagées au niveau de l'enseignement supérieur dans le projet Obsvert.

Concernant le soutien moral aux étudiants et aux jeunes vétérinaires engagés dans la pratique rurale, le principe de mentorat – ou tutorat – par les vétérinaires plus âgés a évidemment retenu toute mon attention.

Enfin, je rappelle que les tâches administratives liées à la pratique sont de la compétence du ministre fédéral de l'Agriculture, avec lequel j'entretiens des contacts réguliers sur ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Vous confirmez effectivement que l'UPV a bien fait part de ses conclusions à Libramont. Cela fait maintenant un peu plus d'un mois que les vétérinaires ruraux – ce qui confirme ce que l'on pensait – ont une moyenne d'âge de 55 ans, voire plus, et que la plupart des jeunes qui rentrent quittent la fonction de vétérinaire rural dans les cinq ans.

Ainsi, on doit vraiment se poser cette question, Madame la Ministre, mais je sais que vous vous la posez et que vous êtes sur plusieurs fronts à la fois.

Nous comptons sur vous pour que vous soyez vraiment vigilante par rapport à la situation des vétérinaires ruraux déjà en place et des jeunes qui devraient rejoindre la ruralité pour rendre ce métier moins difficile en termes d'administration ainsi que moins difficile moralement et psychologiquement. Il faudra aussi rendre le métier plus attrayant, parce que nous en avons vraiment besoin.

(M. Spies, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la concertation sociale et l'état d'avancement des travaux liés au nouveau référentiel cartographique de sensibilité à l'érosion »

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre l'érosion »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Fontaine, sur « la concertation sociale et l'état d'avancement des travaux liés au nouveau référentiel cartographique de sensibilité à l'érosion » ;
- M. Huberty, sur « la lutte contre l'érosion ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, depuis l'adoption du plan stratégique PAC, la question de la BCAE 5 et de la mise en place d'un nouveau référentiel Érosion hante le monde agricole. Quand je dis « hante », le mot est fort, mais renvoie à la réalité. Pour mémoire, à la faveur des négociations avec la Commission, il y avait eu un accord pour maintenir un niveau élevé d'aides couplées et, en contrepartie, la Wallonie devait mettre en place un nouveau référentiel Érosion. Ce nouveau référentiel a été contesté par les agriculteurs. On se rappellera d'ailleurs des manifestations sur le sujet. Aujourd'hui, il n'est plus question de délais. Le nouveau référentiel doit entrer en vigueur au 1er janvier 2026.

Où en est-on, Madame la Ministre, dans les travaux du groupe de travail Érosion réunissant vos services, les syndicats agricoles et d'autres acteurs ? Quelles en sont les conclusions ? Quelle est la position des organisations syndicales sur le sujet ? Le cas échéant, le nouveau référentiel sera-t-il accepté par les syndicats ?

La cyberattaque du printemps a eu un léger impact sur les travaux, puisque le simulateur permettant de tester le modèle a été touché, malheureusement. Tout est-il rentré dans l'ordre ? Le simulateur est-il à nouveau opérationnel ?

À la faveur d'une réponse à une question écrite que je vous adressais en juillet, vous étiez affirmative quant à l'entrée en vigueur du référentiel en janvier 2026. L'êtes-vous toujours ? Au cas où le référentiel ne serait pas prêt, ou si le Gouvernement décidait de reporter son entrée en vigueur à la suite d'un mouvement social, à quels risques et sanctions – en ce compris des sanctions financières – la Wallonie s'exposerait-elle ?

M. le Président. – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, au printemps dernier, j'ai pu vous questionner sur la lutte contre l'érosion et la mesure BCAE 5. Je ne reviendrai pas sur les nombreuses polémiques qui avaient accompagné sa mise en œuvre. En juillet dernier, vous avez annoncé avoir adressé à la Commission européenne une demande de report de l'entrée en vigueur de cette nouvelle BCAE 5 au 1er juillet – si je ne me trompe – 2026, pour être opérationnelle en janvier 2027.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous expliquer les raisons qui vous ont conduite à formuler cette demande ? Avez-vous déjà reçu une réponse, même si elle est informelle, des services de la Commission européenne ? Devons-nous craindre des sanctions des instances européennes ? Quelle pourrait être leur nature ? Pouvez-vous faire le point aussi sur le travail mené par le groupe Érosion et par l'équipe des conseillers Protection des sols au sein de l'ASBL Natagriwal ? Les réunions se poursuivent-elles sur le terrain ? Les équipes poursuivent-elles le conseil auprès de nos agriculteurs ?

Enfin, si vous disposez des chiffres, combien de parcelles d'exploitations ont déjà pu être mises en œuvre ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, la quatrième réunion du groupe de travail Érosion, initialement consacrée à la cartographie et au simulateur, n'a pu se tenir en raison de la cyberattaque subie par nos services, qui a également interrompu le développement de l'outil. Or, ce simulateur constitue une composante essentielle de la mesure.

Par ailleurs, les organisations agricoles ont, de manière unanime, rappelé la nécessité de disposer de la cartographie pour se prononcer définitivement. Dans le même esprit, elles avaient toutes exprimé le souhait qu'un alignement puisse être trouvé entre le PGDA et la BCAE 5 afin de renforcer la cohérence des dispositifs. L'outil de simulation n'a toutefois pu être mis à disposition pour effet qu'au courant du mois de juillet.

En parallèle, les discussions relatives à l'alignement entre le PGDA et la BCAE 5, menées entre mes équipes et celles de mon collègue en charge de l'Environnement, se sont poursuivies jusqu'à la veille de la Foire de Libramont. À ce stade, je suis toujours dans l'attente du retour de mon collègue Yves Coppieters sur les propositions d'alignement que j'ai transmises, ce qui freine pour l'instant l'avancée de ce dossier.

Il était nécessaire de revenir vers les agriculteurs avec un cahier des charges stabilisé, car leur métier ne se concilie guère avec l'incertitude.

Face à cette situation, et compte tenu de l'état d'avancement du calendrier cultural, j'ai estimé qu'il était impératif de ne pas répéter les erreurs du passé. Envisager une entrée en vigueur dès janvier 2026 serait, dans ces conditions, une faute majeure. Nos agriculteurs travaillent avec du vivant, ils sont soumis aux aléas du climat et de la nature : une agriculture pilotée uniquement par des dates figées est vouée à l'échec.

Pour être en conformité avec la BCAE 5 dès janvier 2026, comme prévu initialement, les agriculteurs auraient dû être informés de la mesure dès juillet 2025, après leurs moissons.

Cette approche, qui relève du bon sens, vise à finaliser correctement la mesure, à permettre aux agriculteurs d'accéder à la cartographie et à préparer en amont leurs plans culturaux. Il ne s'agit en aucun cas d'une mise au frigo – comme cela a parfois été évoqué –, mais bien d'une démarche pragmatique pour garantir sa mise en œuvre dans de bonnes conditions.

Si la Commission valide la proposition que j'ai formulée, les agriculteurs soumis à la BCAE 5 disposeront, à partir du 1er juillet 2026, du temps nécessaire pour préparer la mise en œuvre de la mesure, de manière à ce qu'elle soit pleinement respectée dès le 1er janvier 2027, car la mise en œuvre de la cartographie est une obligation européenne.

Avant toute communication publique, j'ai personnellement abordé cette question avec le commissaire, qui a pleinement conscience de la nécessité de ramener du bon sens paysan dans nos mesures. Parallèlement, mes équipes ainsi que mon administration – que je remercie une fois de plus – ont mené de nombreux échanges constructifs avec la Commission européenne sur ce sujet. La dernière rencontre sur cette question s'est tenue ce vendredi 5 septembre entre mon équipe et celle du commissaire.

Concernant les travaux du groupe de travail « Érosion », comme je l'ai déjà indiqué dans cette commission, ils ne sont pas encore totalement achevés à ce stade. À l'issue de la dernière réunion, les organisations agricoles ont été invitées à formuler des propositions. Celles-ci seront abordées lors du prochain groupe de travail consacré au simulateur, à la cartographie ainsi qu'à la finalisation du cahier des charges et du plan de vulgarisation.

En ce qui concerne le travail mené par l'équipe « Érosion » de Natagriwal, le dispositif a pour mission, à ce stade, d'accompagner individuellement les agriculteurs dans la mise en place volontaire de solutions adaptées contre les inondations boueuses, de les informer sur les phénomènes d'érosion ainsi que sur les moyens de les réduire.

Cette mission évoluera avec l'entrée en vigueur prochaine de la BCAE 5. L'agriculteur qui choisira de justifier le respect de la mesure via ce dispositif devra alors mettre en œuvre un cahier des charges défini avec son conseiller.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci à Mme la Ministre pour les réponses apportées à nos différentes questions. Si j'ai bien compris, vous attendez un retour du ministre Coppieters. On se fera un plaisir d'aller lui poser la question.

Toutefois, je ne suis pas certain d'avoir bien compris : c'est impossible le 1er janvier 2026, j'entends bien, c'est une démarche pragmatique. Est-ce reporté ? Ai-je bien compris, la mise en place est reportée au 1er janvier 2027, avec l'accord du commissaire européen ? Est-ce bien cela ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Pour être bien claire, la mesure entre en vigueur en janvier 2027. Cela permettra aux agriculteurs, dès juillet 2026, après leur moisson, de mettre les bons couverts aux bons endroits pour lutter contre l'érosion.

J'attends encore l'accord formel de l'Union européenne. Au niveau de l'administration, ils sont compréhensifs et le commissaire également. C'est juste une question de formaliser les choses.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos explications et précisions. Je peux comprendre la nécessité, suite à l'attaque informatique, d'un délai réaliste pour la mise en œuvre, mais surtout applicable sur le terrain. Il importe de mettre le temps gagné à profit afin que cette entrée en vigueur se fasse sans accroc et avec un accompagnement aussi efficace que possible de nos agriculteurs.

Les outils de conseil doivent être aussi accessibles à tous et permettre de structurer la mise en place des différentes mesures. D'où l'importance d'aligner, comme vous l'avez dit aussi, la BCAE 5 et le PGDA.

Pour en terminer, la lutte contre l'érosion reste un enjeu majeur, à la fois pour préserver la fertilité de nos sols et pour protéger nos infrastructures et également nos citoyens. Je compte sur vous pour avancer sur ce dossier suivant le planning que vous avez mentionné, en concertation avec nos agriculteurs, et ce, comme vous le faites habituellement, avec sagesse.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact des cultures de pommes de terre sur l'environnement et l'économie en Wallonie »

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le secteur de la pomme de terre »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Fontaine, sur « l'impact des cultures de pommes de terre sur l'environnement et l'économie en Wallonie » ;
- M. Jacob, sur « le secteur de la pomme de terre ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, 2025 restera une année particulière et très paradoxale pour le secteur de la pomme de terre. En effet, au printemps, on apprenait que les acheteurs avaient décidé unilatéralement de réduire le volume d'achat aux planteurs. Plusieurs enquêtes ont été lancées à l'époque. Disposez-vous d'informations sur le sujet ?

Malgré cela, la surface emblavée en pommes de terre a augmenté de 8 %. Il semble que les rendements s'annoncent plutôt excellents. Je me suis d'ailleurs étonné de cette situation puisque, dans ma région, on a vu des dizaines et des dizaines d'hectares plantés en pommes de terre. Comment expliquer qu'à la fois les acheteurs achètent moins et les planteurs plantent plus ?

À la faveur de nos débats sur l'utilisation des pesticides en agriculture, la question de l'impact des cultures de pommes de terre sur l'environnement et la biodiversité a été posée à plusieurs reprises. En effet, il s'agit d'une des cultures les plus consommatrices de produits phytosanitaires. Pourquoi cultive-t-on alors autant de pommes de terre en Wallonie ? Ne me répondez pas « pour faire des frites », il y a certainement d'autres raisons.

Quel est l'impact de cette culture sur le revenu des agriculteurs ? Quel est le poids de l'industrie de transformation de la pomme de terre sur l'économie wallonne ? Combien d'emplois génère-t-elle ? Aujourd'hui, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer la mainmise des entreprises flamandes sur le secteur.

Le scénario serait le suivant : des planteurs flamands louent des hectares à des agriculteurs wallons, leur assurant un revenu direct à l'hectare sans devoir les travailler eux-mêmes. Ils épandent leurs produits phytos et récoltent les pommes de terre. La plus-value de la transformation se fait en Flandre.

Confirmez-vous ce scénario ? Quel est le niveau de production wallonne de pommes de terre en 2023 et 2024 ? Dispose-t-on déjà de projections pour 2025 ? Quel est le niveau annuel de consommation en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'avais pu vous interpeller en mai sur la situation évoquée par M. Fontaine, à savoir la décision de réduction unilatérale des contrats annoncée par les acheteurs aux planteurs après qu'ils aient planté leurs pommes de terre. Vous aviez indiqué, à l'époque, qu'une concertation a été menée au niveau fédéral sur le sujet. Je vais y revenir.

Cet été, c'est le prix sur le marché libre qui s'est effondré, puisque les conditions climatiques ont été favorables et les cultivateurs ont pu récolter des quantités importantes de pommes de terre. C'est le jeu de l'offre et de la demande. Si ce marché libre ne représente que 30 % de la production, il peut tout de même constituer un apport intéressant pour certains producteurs.

Cette situation plus les éléments évoqués par M. Fontaine témoignent du fait que ce modèle, dans un secteur assez important pour notre agriculture, atteint progressivement ses limites. J'ai rencontré beaucoup d'agriculteurs cet été et ils m'ont tous dit la même chose : « Le modèle, il faut en changer puisque l'on n'atteindra plus les prix rémunérateurs promis par le passé. »

Pouvez-vous faire le point sur les concertations en cours, notamment au niveau fédéral, entre producteurs et transformateurs ? Ce n'est pas de votre compétence, mais vous pourriez avoir plus de chance d'avoir ces informations que nous, parlementaires.

Pouvez-vous faire le point sur l'enquête pour pratique déloyale lancée par l'Inspection des finances fédérale ? En mai, l'enquête était en cours, qu'en est-il aujourd'hui ?

Une réunion des acteurs va-t-elle être envisagée au niveau wallon afin d'avoir une réflexion sur le modèle à instaurer dans le secteur ?

Enfin, envisagez-vous de lancer une réflexion sur une reconversion d'une partie des superficies vers d'autres productions avec l'aide du SPW ? Je sais que vous tenez, avec raison, à la liberté culturale où chacun décide de planter ce qu'il veut, mais là n'est pas mon propos. Vous disiez que le CRA-W travaille sur des cultures de printemps alternatives et que ce n'était pas encore assez connu et développé auprès des cultivateurs. Il y a peut-être encore quelque chose à faire.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, globalement, la culture de la pomme de terre génère un revenu important et un bénéfice régulier. La pomme de terre constitue une culture économiquement importante pour de nombreuses exploitations wallonnes. Les contrats conclus en amont avec les usines permettent, hors contexte de crise, de planifier la production avec un revenu relativement sécurisé, couvrant en général les coûts de production. Cette culture contribue ainsi à la stabilité économique de plusieurs exploitations sur le territoire. Belgapom recense 13 transformateurs en Belgique dont trois en Wallonie, auxquels s'ajoutent les nombreux autres acteurs, comme les emballeurs et les éplucheurs.

Le secteur de l'industrie de transformation génère en Belgique environ 6 000 emplois. Aujourd'hui, ce secteur est confronté à une concurrence de plus en plus forte sur les marchés internationaux de la frite surgelée et peine à rester concurrentiel en raison, d'une part, des coûts de la matière première, de la main-d'œuvre, des coûts de l'énergie et des différents intrants, associés à un euro fort qui freine les exportations européennes et, d'autre part, de nouveaux opérateurs émergents dans les pays asiatiques et ils gagnent des parts de marché, tandis que les droits de douane états-uniens pénalisent l'export vers les États-Unis.

La crise des contrats de ce printemps concernait les volumes à récolter à l'automne 2025. Le souci venait notamment du fait que l'usine revoyait à la baisse les volumes contractés alors que les producteurs avaient déjà réalisé leur plan de culture et engagé des frais pour l'achat des intrants, notamment les plants. Cette crise n'a pas fait baisser les surfaces implantées en 2025. Actuellement, la demande sur les marchés libres est absente et les perspectives à court terme sont sombres pour nos agriculteurs. Laissons d'abord les récoltes se dérouler avant de faire des suppositions pour 2026.

Le fait de louer des hectares à un agriculteur pour y planter soi-même des pommes de terre et les récolter est une pratique courante, tant en Wallonie qu'en Flandre. La culture de la pomme de terre est bien intégrée dans les grandes cultures wallonnes. Toutefois, au regard des difficultés évoquées, il me paraît essentiel de veiller à maintenir un équilibre approprié entre les surfaces cultivées sous contrat et la demande de l'industrie de transformation, tout en visant un bon déroulement de la culture.

Au niveau de la transformation industrielle, il existe autant de volume transformé sur le sol wallon que sur le sol flamand et si, pour la majorité, il s'agit d'entreprises flamandes ou d'origine flamande, elles génèrent également des emplois en Wallonie. En ce qui concerne le niveau de la production ces dernières années, la superficie cultivée en pommes de terre en 2023 était de 39 789 hectares en Wallonie avec un rendement moyen de 49,7 tonnes par hectare. La production totale de pommes de terre en Wallonie en 2023 est estimée à 1,8 million de tonnes.

Concernant la consommation, la récente étude sur l'alimentation réalisée par Sciensano offre les chiffres suivants : 14 % des Belges consomment des pommes de terre tous les jours et 37 % en mangent deux à quatre fois par semaine.

L'enquête concernant une pratique commerciale déloyale, menée par l'Inspection des finances fédérale, suit son cours. Il s'agit d'un dossier relevant des compétences fédérales, et il ne m'appartient donc pas de communiquer à ce sujet.

Concernant une réflexion sur une reconversion, actuellement de nombreux efforts sont réalisés autour du développement de variétés de pommes de terre robustes, c'est-à-dire plus tolérantes aux maladies et aux stress abiotiques. Une réflexion est en cours à l'échelle de la filière, au sein de la concertation en chaîne, dans son ensemble pour repenser la répartition du risque financier lié à la diminution d'usage des produits phytosanitaires.

Toutefois, les autres grandes cultures telles que les céréales ou les betteraves sont aujourd'hui peu rentables ou présentent une demande limitée. Le colza peine à décoller. La demande en légumes est à la baisse également. Je soutiens pleinement le développement de nouvelles filières, via la recherche avec le CRA-W, via le Collège des producteurs, mais celles-ci restent limitées pour le moment. Il faut aussi souligner que les producteurs wallons investissent dans du matériel spécialisé et des infrastructures de stockage. Pour les pommes de terre, il s'agit d'une culture spécialisée qui demande de gros investissements et présente des risques élevés.

Dans ce contexte, la reconversion des agriculteurs n'est un processus ni simple ni immédiat. Plusieurs organismes soutenus par la Région wallonne, tels que les centres pilotes, sont à leur disposition pour les accompagner et les encadrer dans cette démarche.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, vous avez répondu à l'ensemble des questions que j'avais posées.

Vous dites vous-même que les perspectives sont sombres pour les agriculteurs en ce qui concerne la culture de la pomme de terre, que beaucoup d'inconnues sont encore sur la table et que des réflexions sont en cours. On relira attentivement l'ensemble de la réponse et nous nous permettrons éventuellement de revenir vers vous ultérieurement, après la récolte, pour voir ce qu'il en est.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Vous avez rappelé le poids de ce secteur sur notre agriculture. Il s'agit, qui plus est, d'un secteur intégré avec des emplois tout au long de la chaîne. C'est pourquoi nous sommes inquiets, au même titre que le monde agricole, sur la viabilité du modèle, sans tirer de conclusions hâtives.

On reviendra également après les récoltes pour voir ce qu'il en est. Concernant l'enquête toujours en cours au niveau fédéral, j'entends qu'elle suit son cours. Pour moi, l'ambition est qu'elle aboutisse et ne soit pas enterrée. Soyez sûre que j'y serai particulièrement vigilant et que je ferai relayer mes inquiétudes à mes collègues au niveau fédéral, qui ne manqueront pas d'interroger votre collègue, M. Clarinval.

Enfin, petite réflexion au vu de l'état du secteur, comme vous l'avez développé, il serait peut-être intéressant de travailler avec le Collège des producteurs sur le développement de circuits courts en la matière. Cela peut être une piste de solution pour certains.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la culture de poires comme exemple d'adaptation face aux changements climatiques »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la culture de poires comme exemple d'adaptation face aux changements climatiques ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, l'année 2025 s'annonce comme un bon cru pour la production de poires. Je peux vous le confirmer qu'elles sont excellentes.

Depuis 2023, la production de poires belges est en hausse et fait preuve de qualité avec un beau taux de sucre. La production y est maintenant supérieure aux pays du sud de l'Europe, dont les conditions climatiques étaient propices à ce type de fruit. L'alternance de pluie et d'ensoleillement que nous connaissons depuis quelques années permet un essor du développement des poires, la région la plus favorable étant la Hesbaye.

Pour l'agriculture wallonne, la production de fruits en général et de poires en particulier peut-elle constituer une forme d'adaptation réussie au changement climatique ?

Quelle est aujourd'hui la part de la Wallonie dans la production de poires belges ? Quelles sont les perspectives de développement ? La filière dispose-t-elle d'un plan de développement précis ?

Face au développement très opportun de cette filière, je ne peux m'empêcher de faire le parallèle avec les débats que nous menons actuellement sur l'impact des pesticides sur la santé et l'environnement. De plus, techniquement, dans ce genre de culture, les pesticides sont pulvérisés vers le haut, ce qui augmente le risque de dissémination dans l'environnement. Madame la Ministre, comment concilier le développement de cette filière et la limitation de l'usage des pesticides ?

Enfin, comment soutenir le développement d'une filière durable de la poire ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la poire est une culture historique de nos régions. En Wallonie, elle occupe 800 hectares, soit 9 % de la

production belge, et reste adaptée aux conditions pédoclimatiques.

Si la Belgique est, depuis les trois dernières années, première productrice européenne de poires, c'est surtout parce que l'Italie et l'Espagne ont subi de graves aléas climatiques : des incendies, des sécheresses et des inondations. Je ne peux néanmoins que saluer cette embellie pour nos producteurs.

Le changement climatique aura également un impact important sur la production de poires en Wallonie dans les prochaines années. Le CRA-W étudie de nouveaux porte-greffes plus vigoureux, capables de développer un enracinement profond. L'objectif est d'améliorer la résilience face aux sécheresses et de réduire les besoins en irrigation.

Comme toutes les autres cultures fruitières, la poire demande des intrants, mais la variété conférence, dominante en Wallonie, reste relativement peu sensible aux maladies, ce qui limite l'usage de pesticides, mais reste très vulnérable du fait de cette monoculture.

L'apparition de souches de tavelure plus agressives en Flandre fait craindre une hausse future des traitements si la filière ne se diversifie pas. Il est certain que la pulvérisation d'arbres fruitiers génère davantage de dérive ou de risque de dérive de produit que dans des cultures horizontales au sol.

Néanmoins, l'utilisation obligatoire des buses anti-dérives ainsi que le respect des recommandations sur les conditions d'applications ont déjà permis de réduire fortement la dispersion des produits dans l'environnement voisin des parcelles. Il y a également une volonté de trouver des alternatives aux pesticides pour cette filière, comme dans toutes les filières agricoles wallonnes.

La Wallonie a le potentiel d'exploiter davantage le marché local et la vente de produits transformés : jus, sirop, et cetera. De nombreux acteurs de la filière sont déjà engagés dans cette direction et travaillent de concert.

Enfin, la recherche, la formation et l'accompagnement technique sont essentiels pour assurer la transition vers une production durable et compétitive.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, vous confirmez ce que j'ai évoqué lors de mon intervention et vous répondez à l'ensemble des questions posées. Ce que je ne savais pas, c'est que la variété conférence est plus solide que les autres. C'est ce que vous avez dit. Néanmoins, la diversification est indispensable si l'on ne veut pas avoir un problème majeur dans les années à venir.

Si j'ai bien compris, 800 hectares, soit 9 % de l'espace belge, ce n'est quand même pas négligeable du tout. Dès lors, on restera attentif à la problématique des agriculteurs qui produisent des poires.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'entretien des mares agricoles »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'entretien des mares agricoles ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, en date du 1er août 2025, le financement régional octroyé à l'association Natagora pour le développement de mares agricoles a pris fin, conformément à la décision annoncée au printemps dernier. Ce choix est justifié par la volonté d'éviter un doublon avec les actions menées par Natagriwal, déjà active dans ce domaine.

Nul ne l'ignore : les mares agricoles jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité et la valorisation des zones humides et sont un bon allié en cas de forte pluie. Madame la Ministre, pourriez-vous nous expliquer comment est – et sera – soutenue la création de mares en Région wallonne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la création et l'entretien des mares bénéficient d'un cadre européen solide via la PAC. L'intervention 355A, gérée conjointement par Natagriwal et le SPW ARNE, permet aux agriculteurs comme aux citoyens de solliciter des cofinancements européens pour créer des mares, dès lors que celles-ci sont situées en zones Natura 2000 ou sur des sites de grand intérêt biologique. Concrètement, des centaines de projets sont en cours ou en préparation.

En parallèle, le DEMNA réalise actuellement une étude approfondie sur les mares en Région wallonne, afin de disposer d'un état des lieux actualisé et d'orienter encore mieux les soutiens.

S'agissant du projet porté par Natagora, j'insiste sur le fait que l'interruption de ce financement spécifique ne signifie pas l'arrêt des travaux. Cette mission, pouvant être prise en charge par d'autres structures subventionnées également, portait sur l'accompagnement à la création de mares. Il n'y a pas de vide. Au contraire, l'analyse menée par

l'administration a montré une multitude d'acteurs et de financements déjà actifs sur le terrain. Mon rôle est aujourd'hui de clarifier ce paysage, de mieux coordonner les interventions et les missions, tout en respectant une trajectoire budgétaire responsable.

Des outils pour le soutien à la création de mares existent en Wallonie :

- via l'intervention 355A, les mares peuvent être créées et financées en Natura 2000 et en SGIB ;
- via le PNRR 97, des mares sont creusées dans les réserves naturelles acquises dans ce cadre, avec un budget dédié à leur restauration et leur entretien ;
- via les parcs naturels et les parcs nationaux, qui intègrent la valorisation des mares et zones humides dans leurs projets territoriaux ;
- via les subventions à la restauration octroyées aux gestionnaires de RNA en vertu de l'AGW « Réserves naturelles », ces subventions peuvent justifier le creusement de mares ;
- le soutien dans le cadre de projets LIFE, cofinancés par l'Europe.

Je tiens d'ailleurs à vous informer que je présenterai très prochainement au Gouvernement une proposition de soutien à un projet LIFE qui vise la création de mares, porté par Natagora.

Les moyens sont là, les acteurs sont mobilisés, et les agriculteurs comme les citoyens disposent déjà d'outils concrets pour agir.

Je peux vous assurer que la Wallonie continue à soutenir, de manière respectueuse, cohérente et budgétairement responsable, les initiatives en faveur des mares et des milieux humides.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour l'ensemble de ces éléments de réponse que je trouve très rassurants. En effet, il est important de répondre à une série d'inquiétudes exprimées à la suite des décisions que vous avez prises, mais que vous aviez déjà annoncées, comme je l'ai dit, au printemps dernier.

Merci d'avoir rappelé le cadre européen existant de la PAC et les cofinancements européens possibles dans ce cadre.

Votre décision ne signifie évidemment pas du tout l'arrêt des financements disponibles, mais que les outils existent et que le soutien est maintenu. Vous avez rappelé aussi que cela pouvait se faire, par exemple, dans le cadre de parcs naturels ou de parcs nationaux. Les moyens sont disponibles, il est important de continuer à les utiliser pour maintenir et encourager le développement des mares dans notre Région.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le label « Qualité différenciée » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le label « Qualité différenciée » ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, le label régional « Qualité différenciée », ou « Qualité Plus », permet la reconnaissance de produits agricoles et de denrées alimentaires qui, par rapport à une production standard, se différencient par leurs modes de production ou par une plus-value qualitative. Les cahiers des charges très spécifiques sont mis en place par l'administration ainsi que la structure AgriLabel. À ce stade, je ne résiste pas au fait de citer les quatre principes auxquels doivent répondre ces produits :

- le caractère familial des exploitations agricoles ;
- la répartition équitable des marges bénéficiaires ;
- une relation équilibrée entre le développement de l'agriculture et les attentes de la société ;
- l'exclusion des OGM.

Bref, il s'agit de critères d'une agriculture que nous défendons, vous et nous. Qui plus est, la différence de ce label par rapport à des labels privés plutôt commerciaux, c'est que la certification se fait par des organismes indépendants, c'est aussi à noter. Cependant, l'avenir de ce label semble aujourd'hui incertain. Il nous revient du terrain que cette certification est à ce jour suspendue et qu'elle pourrait peut-être disparaître l'année prochaine.

Madame la Ministre, quel bilan tirez-vous du label « Qualité différenciée », de sa plus-value pour nos producteurs ? Pensez-vous réellement revoir cette certification à l'avenir ?

Par ailleurs, il nous revient également qu'AgriLabel, la structure que j'ai évoquée précédemment, pourrait voir ses frais de fonctionnement réduits. Est-ce le cas ? Quelle est votre vision du financement de la structure AgriLabel ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, concernant l'avenir du label « Qualité différenciée », sa suppression n'est pas mon intention et le label n'est pas suspendu. Je travaille en collaboration avec la SOCOPRO et l'APAQ-W à la création d'un repère fort pour les produits wallons de qualité, comme j'ai déjà pu

l'évoquer dans cette commission à de nombreuses reprises. Le label sera dans la réflexion globale de ce repère fort.

À propos du bilan du label « Qualité différenciée », il existe actuellement six filières de qualité différenciées reconnues par la Wallonie. Outre les agriculteurs, des maillons de transformation et de commercialisation font également l'objet d'une certification pour les filières concernées, ce qui représente 107 acteurs. Il est clair que ce nombre est trop peu élevé par rapport à l'ambition portée par ce label public. La commercialisation et la promotion des produits issus des filières « Qualité différenciée » doivent faire face à la forte concurrence des produits intégrés dans les filières de qualité privées, dont celles des grande et moyenne distributions. La visibilité de cette filière de qualité certifiée est un point d'attention, et il faut s'assurer que ceux qui s'inscrivent dans cette démarche puissent en tirer une plus-value réelle en termes de revenus et de visibilité.

Concernant AgriLabel, comme pour de nombreuses autres structures, le budget a effectivement été quelque peu diminué et ne sera pas indexé dans la prochaine convention-cadre qui couvrira une période de cinq ans, à partir de ce 1er janvier 2026, pour offrir de la stabilité. Mon cabinet a eu l'occasion de rencontrer la structure afin d'avoir un échange constructif sur les différentes perspectives possibles et d'examiner ensemble les conditions favorables à la poursuite de ses missions.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – J'ai entendu que vous ne suspendrez pas cette certification et que sa vision sera intégrée dans votre futur repère, je m'en réjouis.

J'ai entendu que vous travailliez avec la SOCOPRO et l'APAQ-W. Je n'ai pas entendu que vous travailliez avec l'administration de l'agriculture. Je ne sais pas si c'est un malentendu, mais nous pourrions vous poser la question plus tard.

Enfin, concernant AgriLabel, je suis content que vous ayez un dialogue avec eux parce qu'effectivement, dans le cadre de votre futur repère fort, que nous soutiendrons bien entendu, je pense qu'il y a là de la qualité et de l'expertise et que cela pourrait être intégré à la gestion et à la promotion du futur label fort.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la pénurie d'œufs en Europe »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la pénurie d'œufs en Europe ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, en mai dernier, je vous interrogeais sur la problématique des PFAS et leur présence potentielle dans les œufs wallons. Vous aviez été très rassurante et je m'en étais réjoui. Aujourd'hui, c'est une autre difficulté qui alerte la filière, à savoir la sécurité d'approvisionnement.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'en 2024, la grippe aviaire a touché 17 États membres de l'Union européenne, avec 468 foyers et près de 19 millions de volailles abattues. La Belgique n'a pas été épargnée, des mesures de confinement ont été mises en place. Ces dernières ont été relevées en mai 2025, mais les effets demeurent : une pénurie d'œufs, des prix relativement élevés et une demande toujours supérieure à l'offre, comme l'indique l'Observatoire wallon des filières.

Pour tenter de répondre à la demande, des projets de nouveaux poulaillers, principalement de type batterie, ont été annoncés en Wallonie, avec des demandes de permis d'environnement pour créer 600 nouvelles « places ». Cependant, ces permis sont difficilement octroyés – on peut l'entendre –, le débat doit être nécessaire pour ce type de structure.

En parallèle, le segment bio, malgré une demande forte dans ce secteur et des prix attractifs – ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres secteurs –, peine à se développer, tandis qu'en Flandre, un centre d'innovation avicole « climatiquement neutre » vient d'être inauguré pour expérimenter de nouvelles pratiques.

Madame la Ministre, quelles mesures votre Gouvernement compte-t-il mettre en place pour soutenir la relance durable de la production d'œufs en Wallonie, en conciliant l'équilibre entre filières conventionnelles, plein air et bio ?

En concertation avec vos collègues du Gouvernement, comment envisagez-vous de répondre à la problématique des permis, afin de concilier rentabilité, respect des impératifs environnementaux et bien-être animal ?

La Wallonie a-t-elle l'intention de développer – on peut toujours rêver – un centre à l'instar de celui que nos collègues flamands développent ?

De manière plus concrète et pragmatique, des relations pourraient-elles être entretenues avec ce centre afin de profiter de leur future expertise ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, dans l'introduction de votre question, vous mentionnez des projets de nouveaux poulaillers de type batterie de 600 000 places. Vous faites probablement référence à des projets de nouveaux poulaillers en poulets de chair. Les poulaillers de poules pondeuses de type batterie sont interdits depuis 2012. Les projets de nouveaux poulaillers de poules pondeuses doivent répondre aux types d'hébergements au sol, de plein air ou bio. En bio, le développement de la filière poulets de chair est davantage à la peine que celle des poules pondeuses qui enregistre une progression de 10 % des effectifs entre 2023 et 2024.

Le marché et ses tendances évoluent naturellement et les producteurs doivent s'y adapter. Les aides de la PAC et des aides spécifiques additionnelles à certains secteurs comme l'agriculture biologique ou des filières de qualité concilient le développement des différentes filières.

Pour répondre à votre question sur la problématique des permis, je ne peux que vous inviter à poser la question à mes collègues du Gouvernement wallon qui en ont la compétence.

Concernant la création d'un éventuel pôle d'innovation avicole en Wallonie, mon prédécesseur a signé, le 30 mai 2024, un arrêté octroyant une subvention de 133 260,01 euros à l'ASBL SOCOPRO dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie. Cette subvention vise à la réalisation d'une étude de conception de la mise en place d'une plateforme de recherche « parcours et volailles ».

L'identification des besoins des parties prenantes fait partie des objectifs poursuivis et doit permettre d'établir les priorités de la recherche en aviculture. Des éléments visant à la résilience de la filière et à sa durabilité ont déjà été soulevés lors des premières discussions et sont explorés plus en profondeur actuellement. Le rapport final de cette étude sera présenté en décembre 2025 ou début 2026, dès la clôture des travaux.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, très brièvement, vous avez eu raison de préciser les éléments relatifs aux poulaillers.

Je salue l'initiative de l'étude. Si j'ai bien entendu, les résultats sont attendus en décembre, et ce, avec une présentation. Est-ce bien ce que vous venez d'affirmer ?

D'accord, on se donne alors rendez-vous en décembre pour avoir les résultats et voir vers où l'on peut aller.

(M. Jacob, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le suivi de la dermatose nodulaire contagieuse »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le suivi de la dermatose nodulaire contagieuse ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, en juillet dernier, je vous ai interrogée sur la confirmation de la découverte d'un cas de DNC – dermatose nodulaire contagieuse – dans un élevage bovin en France, plus précisément en Savoie. En date du 1er septembre, 77 foyers ont été détectés en France dans trois départements : en Savoie, Haute-Savoie et dans l'Ain. Ces foyers concernaient 45 élevages.

Depuis la fin août, plus aucun foyer n'a été déclaré. Les mesures prises afin de limiter la propagation de la maladie – création d'une zone réglementée de 50 kilomètres et abattage de l'ensemble du troupeau – ont profondément marqué les éleveurs, tant en France que dans le reste de l'Europe.

Lors de la Foire agricole de Libramont, les éleveurs wallons ont pu exprimer à de nombreuses reprises leurs craintes concernant une arrivée de la maladie dans notre Région. Vous avez d'ailleurs indiqué toute l'attention que vous portiez à son évolution lors de vos prises de parole.

Pouvez-vous faire le point sur vos concertations avec le Fédéral sur ce dossier ? Il semble que la priorité, à ce stade, soit d'assurer la vaccination en France afin de limiter la propagation de la maladie.

Une réflexion sur la création d'un stock de vaccins est-elle menée ? Les éleveurs français plaident pour une modification de la législation européenne afin de ne plus rendre obligatoire l'abattage de tout un troupeau lorsque des cas sont constatés.

Au travers de la concertation intrabelge, avez-vous abordé cette question : quelle est la position de la Belgique ? Le service du SPW en coordination avec l'AFSCA et l'ARSIA ont-ils poursuivi les échanges et la

communication d'information à l'attention de nos éleveurs ?

Des mesures particulières sont-elles mises en œuvre pour surveiller le transport bovin en provenance de France ? Avez-vous avancé sur la réflexion sur les potentiels impacts économiques de son arrivée et les mesures de soutien nécessaires au niveau du territoire wallon ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, bien qu'il s'agisse d'une matière fédérale, nous suivons avec attention l'évolution de la situation en France, qui a pris des mesures drastiques afin d'éradiquer la maladie. Ces derniers reposent sur la mise en œuvre d'une biosécurité rigoureuse et la vaccination obligatoire de l'ensemble du cheptel bovin. Aucun nouveau foyer depuis celui détecté dans l'Ain le 23 août 2025 n'a été déclaré.

Il s'agit d'une bonne nouvelle qui démontre l'efficacité des méthodes appliquées. De plus, la campagne de vaccination dans la zone réglementée, entamée le 18 juillet, se poursuit activement. Au 29 août, plus de 85 % des 310 000 bovins présents dans la zone à ce stade avaient déjà été vaccinés.

Dans l'attente du développement complet de l'immunité chez les animaux, il est essentiel de continuer à respecter scrupuleusement les mesures de biosécurité, en particulier les interdictions de déplacement de bovins au sein de la zone réglementée vers la Belgique.

Je suis régulièrement en relation avec mon collègue le ministre fédéral de l'Agriculture concernant l'agriculture en général et les épidémies vectorielles qui sévissent actuellement en Europe. Je sais que l'AFSCA et le ministre fédéral de la Santé publique évaluent les possibilités de constituer un stock de vaccins. Mon administration et l'ARSIA, en concertation avec l'AFSCA, dispensent toutes les recommandations et informations utiles aux éleveurs.

L'obligation d'abattage des troupeaux infectés est dictée par un règlement européen, et je ne dispose pas de la compétence pour intervenir sur ce sujet. Comme pour toutes les maladies vectorielles, la diminution des températures entraînera directement une diminution de la circulation des vecteurs et du risque de contamination. Vous l'aurez compris, la priorité est de maintenir la Wallonie indemne et tout est mis en œuvre pour cela.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse. Merci également de demeurer, comme vous l'avez signalé, attentive à l'évolution de la maladie, non pas uniquement en Région wallonne, mais sur l'intégralité de notre territoire belge.

J'ai souligné l'importance de la concertation avec les différents acteurs, nos agriculteurs, mais également avec un acteur important dans un cas comme celui-ci, le secteur vétérinaire. Il est nécessaire, comme vous l'avez fait, de sensibiliser le Fédéral – on est passé par là il y a quelques mois – à la création de stocks de vaccins et à la mise en place d'un groupe de travail pour anticiper les conséquences sur les filières agroalimentaires.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact sur l'agriculture wallonne de l'accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact sur l'agriculture wallonne de l'accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, fin juillet, Ursula von der Leyen et Donald Trump se sont rencontrés pour régler la question des tarifs douaniers imposés par l'administration américaine sur les produits européens. Un accord avait été obtenu avec les autorités américaines à ce sujet.

Ce n'est qu'à la fin du mois dernier que nous avons pris connaissance du détail de l'accord, avec la publication par la Commission européenne de la déclaration conjointe. À la lecture de celle-ci, on ne peut une nouvelle fois que déplorer que le secteur agricole européen ait été sacrifié et utilisé comme variable d'ajustement.

Les syndicats agricoles wallons ont dénoncé les conditions de l'accord. Celui-ci maintient les droits de douane de 15 % pour les produits agricoles européens exportés vers les États-Unis. En revanche, les produits américains sont exemptés de droits de douane. Aucune des exemptions promises par la Commission européenne ne se trouve dans l'accord. Pire, l'Union européenne accepte d'assouplir ses normes sanitaires et environnementales envers les produits américains, alors qu'elle maintient ses exigences pour nos agriculteurs. C'est un véritable scandale.

Avez-vous pu prendre connaissance des termes de l'accord ? Quelle est votre analyse de celui-ci ?

Allez-vous concerter les organisations syndicales, si ce n'est déjà fait, sur ce sujet ? Allez-vous demander à vos services de mesurer l'impact de cet accord pour l'agriculture wallonne ?

Quelle position allez-vous défendre au niveau de la concertation intrabelge ? La Belgique va-t-elle se positionner contre cet accord et pour la protection de notre secteur agricole ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, fin juillet, à l'issue d'une rencontre entre la présidente de la Commission européenne, Mme Ursula von der Leyen et le président américain Donald Trump, un accord commercial a été annoncé entre l'Union européenne et les États-Unis.

Cet accord vise à résoudre les tensions douanières, notamment les droits imposés par l'administration américaine sur les produits européens en avril, ainsi que les mesures de riposte de l'Union européenne. À la fin du mois d'août, les détails de l'accord ont été rendus publics via une déclaration de la Commission européenne. À la suite de cet accord, les contre-mesures de l'Union européenne ont été suspendues.

Mes équipes sont occupées à analyser plus en détail le contenu de cet accord, dont beaucoup d'éléments doivent encore être précisés par la Commission. À première vue, cet accord nous paraît déséquilibré, avec une imposition unilatérale de 15 % de droits de douane sur la quasi-totalité des exportations européennes, les produits agricoles n'y échappant pas. Cet accord permet toutefois à l'Union européenne d'échapper à la menace des droits de douane de 30 %. En outre, la Commission nous confirme que les normes de l'Union européenne seront respectées. En revanche, l'Union européenne concède des contingents tarifaires pour certains produits américains non sensibles entrant sur le marché européen : huile de soja, viande de bison, saumon, crevettes, et cetera.

Je reste en contact étroit avec les associations agricoles wallonnes afin de suivre l'évolution du dossier. Une concertation intrabelge est en cours.

Pour ma part, je veillerai à ce que la Belgique continue à défendre des conditions de concurrence équitables pour nos agriculteurs, en particulier sur les conditions sanitaires et phytosanitaires, et une protection de nos secteurs agricoles sensibles.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse. Comme vous le mentionnez, cet accord est totalement déséquilibré. Je pense que nous partageons toutes et tous les mêmes préoccupations, à savoir que nos agriculteurs puissent vivre dignement de leur travail – on le dit assez dans cette commission – et que l'autonomie alimentaire de nos contrées soit assurée.

Ceci n'est possible que si nous exigeons des produits agricoles que nous importons les mêmes standards et normes que nous exigeons de nos agriculteurs. C'est une question de cohérence envers nos producteurs autant que de sécurité pour notre avenir. Il est essentiel que la Wallonie garde une position claire, comme vous l'avez mentionné, et ferme dans les discussions européennes, tant au niveau des accords conclus qu'au niveau de sa Politique agricole commune, comme nous avons eu l'occasion d'en débattre tout à l'heure.

Je resterai attentif à l'évolution de l'impact de cet accord, comme des autres politiques européennes sur notre agriculture wallonne.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Tellier, sur « la mise en œuvre du règlement européen sur la restauration de la nature » ;
- M. J.-P. Bastin, sur « le redéploiement de la biodiversité » ;
- Mme Tellier, sur « le bilan du projet « Forêt résiliente » ;
- Mme Tellier, sur « le groupe de travail sur l'avenir des parcs nationaux wallons » ;
- Mme Tellier, sur « la sécheresse et la prévention du risque d'incendie » ;
- Mme Hanus, sur « le nécessaire soutien du Gouvernement à la protection des faons » ;
- Mme Hanus, sur « la pérennisation des tiers-lieux ruraux » ;
- Mme Tellier, sur « l'avenir de la Politique agricole commune » ;
- Mme Hanus, sur « l'utilisation dans l'agriculture wallonne de pesticides interdits en France » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de Mme Nikolic à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la polémique relative à la gouvernance de l'ASBL « La Maison de l'environnement » » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée. - *La séance est levée à 16 heures 45 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
Mme Véronique Durenne, MR
M. Eddy Fontaine, PS
M. François Huberty, Président
M. Loïc Jacob, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
M. Patrick Spies, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ARSIA	Association régionale de santé et d'identification animales (ASBL)
ASBL	association sans but lucratif
BCAE	bonnes conditions agricoles et environnementales (critère de conditionnalité des aides financières européennes allouées à l'agriculture)
CARI	Centre apicole de recherche et d'information (ASBL)
Celex	cellule(s) d'expertise
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DNC	dermatose nodulaire contagieuse
DNF	Département de la nature et des forêts
FCO	fièvre catarrhale ovine
LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (programme européen)
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
MAEC	mesures agroenvironnementales et climatiques
MHE	maladie hémorragique épizootique
NTF	Nature, Terres et Forêts (ASBL) (Association des propriétaires ruraux de Wallonie)
Obsvet	Observatoire des vétérinaires
OGM	organismes génétiquement modifiés
PAC	Politique agricole commune
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (Programme de reconnaissance des systèmes de certification forestière)
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PGDA	Programme de gestion durable de l'azote en agriculture
PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RNA	réserves naturelles agréées
SICAMM	Societas Internationalis pro Conservatione Apis Melliferae Melliferae (Fondation pour la protection de l'abeille noire européenne apis mellifera mellifera)
SGIB	sites de grand intérêt biologique
SOCOPRO	Services opérationnels du collège des producteurs (ASBL)
SPW	Service public de Wallonie
ULiège	Université de Liège (anciennement ULg)
UPV	Union professionnelle vétérinaire